



MILLE-FEUILLE

DU

CHABBATH

Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster



Proposé par



Torah-Box



Cette semaine, retrouvez les
feuilles de Chabbath suivants :

	Page
Le feuillet de la Communauté Sarcelles...	3
Shalshet News	5
Pa'had David	9
Boï Kala.....	13
Baït Neeman.....	15
Autour de la table du Shabbat.....	19
Haméir Laarets.....	21
Bnei Shimshon	25



Torah-Box

Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Kédouchim
6 Iyar 5782
7 Mai
2022
171

Dvar Torah

KÉDOCHIM

La Paracha de Kédouchim contient le grand principe de la Thora: «*Tu aimeras ton prochain comme toi-même, Je suis l'Eternel*» (Vayikra 19, 18 – voir Rachi), traduit ainsi par Yonathan Ben Ouziel: «*Ce que tu détestes qu'on te fasse, ne le fais pas à l'autre...*» Ce Commandement général se décline en différents préceptes énoncés plus haut dans la Paracha parmi lesquels, l'injonction suivante: «*Tu réprimanderas ton prochain*» (verset 17). Comment un tel Commandement peut-il s'inscrire dans la Mitsva d'Ahavat Israël (l'amour du prochain)? Nous pouvons répondre à cette question en rapportant deux enseignements: **1)** Le Commandement «*Tu réprimanderas ton prochain*» est précédé des mots «*Tu ne haïras pas ton frère*», qui désigne la condition préalable à la réprimande. De même, le Commandement «*Tu réprimanderas ton prochain*» est suivi des mots: «*... Et tu ne porteras pas sur lui la faute*», signifiant aussi que si ton reproche est inefficace, c'est assurément toi qui en es responsable, car tes paroles n'ont pas émané du cœur (voir Hayom Yom du 26 Iyar). **2)** Il est précisé dans notre verset: «*Tu aimeras ton prochain* **את עמיתך** (Ete Amitékha)». Or selon une règle bien connue (voir Yérouchalmi Berakhot 9, 5), le mot **את** (Ete) vient ajouter un nouvel enseignement. Aussi, Rav Israël Salanter explique-t-il que le mot **את** (Ete) de notre verset vient enseigner que l'homme doit également se réprimander lui-même: «*Tu réprimanderas* (d'abord toi-même puis seulement ensuite) *ton prochain*». Notre maître le Ben Ich Haï illustre cet enseignement par une parabole. Un homme vola et fut jugé par le Roi, qui le condamna à la peine capitale. Avant que ne soit exécutée la sentence, le coupable demanda à prendre la parole. Il expliqua qu'il détenait un savoir particulier que personne d'autre au monde ne connaissait, et qu'il voulait la transmettre avant de mourir, afin que le monde continue à en jouir. Le Roi, curieux, demanda de quel savoir il s'agissait. Le

voleur expliqua qu'il savait comment planter une graine dans la terre afin qu'elle donne des fruits en 30 minutes seulement! Le Roi accéda à sa requête et ordonna de lui donner ce qu'il réclamait pour enseigner sa science. Il mélangea de l'eau avec certaines herbes très spéciales, puis planta la graine. A ce moment, il se tourna vers le Roi et s'exprima ainsi: «*Ma préparation est prête, il ne reste qu'à arroser la plante avec mon mélange. Mais la condition indispensable à la réussite de l'opération est que les mains qui versent ce mélange soient propres et exemptes de tout vol. J'honore donc le Premier Ministre à se coller à la tâche.*» Ce dernier refusa, arguant qu'étant enfant, il avait volé quelques friandises à l'épicerie! Le voleur proposa donc au ministre des Finances, qui, confus, s'exempta également prétextant que vu son poste, il se peut qu'il ait involontairement détourné quelques deniers, et qu'il ne fallait prendre aucun risque quant à la réussite de l'opération. L'homme se tourna donc vers le Roi, qui expliqua qu'étant jeune, il avait volé quelques diamants de son père, le défunt Roi. Le voleur s'exclama: «*Vous avez tous volé, et vous me condamnez à mort alors que j'ai volé quelques miches de pain pour subsister?*». Le Roi, honteux, comprit le subterfuge et le gracia. Ainsi, devons-nous être exempts de tout reproche avant de réprimander les autres... Dans cette époque de fin d'Exil, où la réprimande est peu acceptée et maladroitement formulée, comme annoncé par nos Sages (Sotah 49b – Rachi): «*Aux talons du Machia'h (à la fin des Temps), ... il n'y aura plus de réprimande – il n'y aura plus personne pour faire de reproche car tous auront trébuché dans les fautes, aussi tout celui qui tentera de réprimander son prochain se verra répondre qu'il n'est pas mieux que lui*», renforçons-nous dans l'amour gratuit du prochain afin de précipiter la fin de notre Exil causé par la haine gratuite et dévoiler ainsi la Délivrance finale. **בב"א**.

Collel

«Pourquoi la Paracha de Kédouchim a-t-elle été dite devant toute la Communauté?»

Le Récit du Chabbat

Deux Juifs étaient assis l'un à côté de l'autre dans un compartiment du train à destination de Radine: l'un d'eux était le célèbre guide spirituel de la génération - le 'Hafets 'Haïm qui revenait chez lui à Radine. L'autre était un étranger qui avait entrepris un long voyage pour apprendre à connaître le 'Hafets 'Haïm. Peu à peu la conversation se lia entre eux. L'idée qu'il parlait avec le Tsaddik lui-même n'avait pas effleuré le Juif. «Sais-tu», lui dit-il, «pourquoi je fais ce voyage à Radine? Je viens demander une bénédiction au 'Hafets 'Haïm!» Son compagnon de voyage n'eut aucune réaction. Le Juif continua, étonné que son

Horaires de Chabbat

Hadlakat Nerot: 20h55

Motsaé Chabbat: 22h11

1) Selon la Tradition répandue dans toutes les Communautés d'Israël, on ne célèbre pas de mariages pendant les jours du compte du Omer, depuis Pessa'h jusqu'au trente-quatrième jour du Omer. Cette coutume a pour raison le deuil des élèves de Rabbi Akiva, comme il est rapporté dans le Guémara Yébamot (62b): «*Rabbi Akiva avait douze mille paires d'élèves (24 000). Ils sont tous décédés entre Pessa'h et Chavouot, parce qu'ils ne se respectaient pas mutuellement. Ils sont tous morts d'Askéra (maladie qui provoque l'étouffement).*»

2) Durant la période du Omer, il sera permis de peindre ou tapisser une maison, d'entrée dans un nouvel appartement, inaugurer une maison neuve ('Hanoukat Habayit) mais l'on récitera la bénédiction de Chéhé'héyanou sur un fruit nouveau et On ne pourra pas écouter pendant le repas de la musique pour cette inauguration, jusqu'au trente-troisième jour du Omer.

3) La Tradition est répandue de ne pas se couper les cheveux pendant les jours du Omer. Selon la tradition Ashkénaze, jusqu'au trente-troisième jour du Omer, mais selon la tradition Séfearde, jusqu'au trente-quatrième jour au matin (comme au sujet du mariage pendant le Omer). Certaines personnes suivent la Kabbala et s'imposent la rigueur jusqu'à la veille de Chavouot. Les femmes ne sont pas concernées par l'interdiction de se couper les cheveux pendant le Omer. Il est également permis de se couper les ongles pendant le Omer.

(Yalkout Yossef)

לעילוי נשמות

à Sassi Ben Fredj Atlani à David Ben Myriam Hagege à Esther Bat 'Hanna Assayag à Dan Chlomo Ben Esther à Meyer Ben Emma à Fraoua Bat Nona à Saouda Mazal Bat Aouicha Marciano à Haziza Bat Sol Ovadia à Méir Ben Marcelle Mazal Tubiana à Moché Abourmade Ben Chlomo



La perle du Chabbath

Nous lisons ce Chabbath le second chapitre des «Pirké Avot». Analysons l'un des enseignements qui y figure: «Rabbane Yo'hanane ben Zaccai avait cinq élèves, qui étaient: Rabbi Eliézer ben Horkenous, Rabbi Yéochoua ben 'Hananiah, Rabbi Yossé HaCohen, Rabbi Chimone ben Netanel, Rabbi Eléazar ben Arakh... Il leur dit: **'Allez et identifiez le bon chemin auquel l'homme doit s'attacher.'** Rabbi Eliézer dit: **'un bon œil.'** Rabbi Yéochoua dit: **'un bon ami.'** Rabbi Yossé dit: **'un bon voisin.'** Rabbi Chimone dit: **'entrevoir les conséquences de ses actes.'** Rabbi Eléazar dit: **'un bon cœur.'** Il [Rabbi Yo'hanane ben Zaccai] leur dit: **'Les paroles d'Eléazar ben Ara'h m'apparaissent préférables aux vôtres, car les vôtres sont incluses dans les siennes'**» [Avot 2, 8-9]. Essayons de comprendre en quoi les paroles de Rabbi Eléazar englobent-elles celles de ses collègues? Rapportons d'abord cet enseignement du Talmud [Baba Kama 55a]: «... Si quelqu'un voit la lettre Tet ט dans son rêve, c'est un bon signe pour lui. Quelle en est la raison?... Le Texte [de la Thora] commence avec [cette lettre pour parler de quelque chose de] Bon טוב (Tov). En effet, depuis Béréchit (premier mot de la Thora) jusqu'au verset: 'Et D-ieu vit que la Lumière était bonne טוב (Tov)' (Béréchit 1, 4), la lettre Tet ט n'est écrite nulle part.» Ainsi, c'est dans le contexte de la création de la Lumière originelle (premier contexte du «Tov» - voir **Péri Tsaddik R. H Tamouz 1**) que nous pouvons saisir la quintessence du «Bien», intimement liée à la Thora, comme il est dit: «Car c'est une Bonne marchandise (la Thora) que Je vous ai donnée» (Proverbes 4, 2) et donc répondant à la question du Maître: «Quel est le **Bon chemin** auquel l'homme doit s'attacher?» Nous comprenons maintenant que les élèves de Rabbane Yo'hanane ben Zaccai scrutèrent ce Texte de Béréchit pour identifier le Bien qui englobe les autres biens. Ainsi, Rabbi Eliézer dit: «un bon œil» car le premier «Tov» dans la Création est rattaché à la «vision»: «Et D-ieu vit que la Lumière était bonne.» Rabbi Yéochoua dit: «un bon ami», car au tout début «Des ténèbres couvraient la face de l'abîme» (Béréchit 1, 2) puis, «D-ieu dit: "Que la Lumière soit!"» (verset 3). Aussi, la première «bonne» chose créée (la Lumière) devint-elle «l'ami» de l'Obscurité. Rabbi Yossé dit: «un bon voisin», car il est dit: «D-ieu considéra que la Lumière était bonne, et il établit une séparation entre la Lumière et les ténèbres» (verset 4), car «il ne convenait pas que la Lumière et les ténèbres assurent leur service dans la confusion» [Rachi]. Ainsi, la Lumière (premier «Tov») et les ténèbres cohabitèrent en bon voisinage. Rabbi Chimone dit: «entrevoir les conséquences de ses actes» (littéralement, «voir ce qui va naître»), car D-ieu «vit que les impies ne mériteraient pas de profiter de la Lumière, de sorte qu'Il la mit en réserve à l'usage des Justes pour les temps à venir» [Rachi]. Rabbi Eléazar dit: «un bon cœur», car cette sentence englobe d'une certaine manière l'ensemble du Texte relatif à la création de la Lumière. En effet, il y a trente-deux mots depuis le terme «Béréchit» jusqu'au mot «Tov» (non inclus) [32 étant la valeur numérique du mot לב (Lev – Cœur)]. Ainsi, en disant «un bon cœur», לב טוב (Lev Tov) en hébreu, Rabbi Eléazar inclut à travers son opinion tous les enseignements de ses collègues, fondés chacun sur une seule caractéristique de la Lumière, d'où la préférence de Rabbane Yo'hanane ben Zaccai pour le jugement de Rabbi Eléazar [Béné Issakhar – Yiar Maamar 3]

interlocuteur n'ait fait aucune remarque en entendant le nom du Tsaddik. «Toi, en tant qu'habitant de sa ville, tu dois pouvoir me raconter des histoires merveilleuses sur lui, n'est-ce pas? Tu as eu certainement le privilège de le voir de près...» A son grand étonnement, il l'entendit répondre: «Il n'est pas du tout Tsaddik... c'est un simple juif comme tous les autres!» Bouleversé, le Juif se leva d'un bond, et s'écria: «Comment oses-tu prononcer des mots pareils?!»

«Je ne fais que dire la stricte vérité» répondit le 'Hafets 'Haïm, «je connais personnellement le 'Hafets 'Haïm!» Cette réponse révolta le Juif. «Tu ne manques pas de toupet!» dit-il, furieux, sans se douter à qui il parlait. «Je n'ai encore jamais de ma vie rencontré un homme aussi effronté! Parler ainsi du guide de toute la génération...! Du Tsaddik qui est la gloire de notre peuple...! Non, je ne peux pas rester un instant de plus à côté d'un homme aussi vil!» dit-il vivement, en sortant, tout offusqué, du compartiment. Lorsque le train entra enfin en gare de Radine, le Juif s'empessa de descendre. «Je ne veux pas rencontrer sur le quai, ce juif effronté qui a osé mépriser le 'Hafets 'Haïm», se dit-il en essayant de sortir au plus vite de la gare. Il se renseigna où habitait le 'Hafets 'Haïm, et s'y rendit aussitôt. Il frappa à sa porte, et on lui répondit: «Le Rav n'est pas encore revenu. Veuillez bien entrer et attendre, il sera bientôt de retour.» Impatient, et ému de bientôt avoir le bonheur de rencontrer le Tsaddik, le Juif ne pouvait même pas rester assis. Il marchait dans la pièce de long en large, et son cœur battait rapidement: bientôt il verrait de ses propres yeux le guide de toute la génération! Il entendit s'ouvrir la porte d'entrée... Les paroles qu'il percevait de loin, étaient probablement celle qu'échangeait le 'Hafets 'Haïm avec sa famille... Encore une minute ou deux, et il le verrait lui-même! Soudain la porte de la pièce s'ouvrit. Rêvait-il les yeux ouverts? L'homme qui l'accueillait n'était autre que ce juif qui avait été son compagnon de voyage! Ce juif qui l'avait tant révolté par son jugement sur le Hafetz Haïm n'était autre que le Tsaddik lui-même! Il pâlit, et devint muet de frayeur! Il lui fallut quelques instants pour se ressaisir et pouvoir prononcer un mot. Les yeux baissés, il s'approcha du 'Hafets 'Haïm, et le supplia: «Rabbi, pardonnez-moi pour les paroles sévères, et les surnoms irrespectueux que je vous ai adressés!» «Ne me demandez pas pardon», lui dit le 'Hafets 'Haïm d'une voix caressante, «au contraire, c'est à moi de présenter mes excuses. J'ai mal fait en prononçant des paroles qui vous peinaient. Je vous dois même de la reconnaissance! Grâce à vous, j'ai appris une nouvelle règle: on ne doit pas dire du Lachone Hara même sur soi-même!»

Réponses

La Paracha de Kédochim commence par les termes suivants: «...Parle à toute la Communauté des Enfants d'Israël et dis-leur: Soyez saints! Car Je suis saint, Moi, l'Éternel, votre D-ieu» (Vayikra 19, 2). Pourquoi cette Paracha a-t-elle été dite devant toute la Communauté? Apportons différentes réponses: 1) Rachi commente «Parle à toute la Communauté des Enfants d'Israël»: «Cela nous apprend que cette Paracha a été prononcée en Assemblée בהקהל (BéHakehel), étant donné que la plupart des principes fondamentaux de la Thora en dépendent». 2) Un homme peut mériter la sainteté seulement lorsqu'il s'annule devant la Communauté et se considère comme faisant partie intégrante du Peuple Juif. S'il y a «Hakehel» (Rassemblement), il peut aussi y avoir «soyez saints». Quand «toute la Communauté» est unie comme un seul homme, il est possible que tous «soient saints». [Sfat Emet]. 3) La sainteté que la Thora demande au Juif n'est pas celle qui le fait s'éloigner des hommes et s'isoler du Monde. Il doit au contraire se mélanger aux gens - «Hakehel» - tout en menant une vie sainte. «Soyez saints» doit aller de pair avec le «Hakehel» (Rassemblement) [Thorat Moché]. A ce propos, rapportons les paroles du 'Hovot HaLevavot [Portique de l'Ascèse, III]: «La Volonté divine n'est pas que nous soyons des ermites, en allant dans des endroits vides d'êtres humains, dans les déserts, les forêts afin de s'interroger et comprendre les actions d'Hachem; car il est dit: **'Il l'a créée non pour demeurer déserte mais pour être habitée'** (Isaïe 45, 18). La Volonté divine est que l'homme aime les créatures, s'attache à elles, afin de leur rendre intelligible et compréhensible la Thora d'Hachem. Même si en faisant cela, il n'arrive pas à se parfaire, quand bien même, c'est la Volonté Divine que l'on estime les humains. Grâce à cela, il les rapproche de la Thora, avec lien et attachement. Si c'est là sa seule intention, en se liant avec les humains, son cœur s'attachera à Hachem. Toutefois, il devra s'isoler des plaisirs de ce Monde, et c'est là la forme d'ascétisme qu'a choisie Hachem. Tel est le sens de «Soyez saints» - «Tenez-vous complètement à l'écart». Nous pourrions à tort, interpréter cette directive comme faisant référence à l'isolement physique. Par conséquent, il a été ordonné que ce passage soit prononcé en Assemblée, pour que l'on soit isolé mais en même temps, au sein des êtres humains. La raison à cela est que **'la plupart des Principes fondamentaux de la Thora en dépendent'** - dépendent de l'apprentissage et de l'enseignement afin de devenir un Royaume de Cohanim.» 4) Le Juif doit être saint et pur partout, pas seulement chez lui. Certains se conduisent en Juifs chez eux mais ont honte d'être Juifs à l'extérieur, comme l'ont dit les assimilationnistes de toutes sortes: «Sois un Juif dans ta tente et un homme quand tu sors». Le Juif doit être saint aussi lors des rassemblements, dans la rue, parmi ses connaissances et les étrangers, sans avoir honte de sa sainteté et de la distance qu'il garde [Divré Chaaré 'Haïm]. 5) Parmi les Enfants d'Israël, certains sont très loin d'être saints. Cependant, lorsqu'on regarde le Peuple Juif dans son ensemble, on remarque sa nature élevée et ses traits nobles qui peuvent servir d'exemple à tous les peuples de la terre. «Soyez saints»: Quand on regarde le Peuple Juif dans son ensemble («Hakehel»), il est un Peuple de saints [Hadrach Véhaiyoum]. 6) Quand un grand nombre de personnes se rassemblent, il est très facile d'en arriver à la frivolité. Il faut donc établir des barrières protectrices et des décrets comme l'ont fait nos Sages, par exemple à la Sim'hat Beth Hachoeva (la célébration pendant Souccot) pour séparer les hommes des femmes [voir soucca 51b]. Étant donné que la Paracha de Kédochim a été dite lors de «Hakehel», à un moment où hommes, femmes et enfants étaient réunis, il fallait s'éloigner de l'immoralité et dire: «Soyez saints» [Alchikh].

La Parole du Rav Brand

« **Ne taillez pas en rond les péot (pattes) de votre chevelure** » (Vayikra 19,27). (voir croquis en bas de page)

En les rasant, les cheveux sur la tête forment un rond, c'est la « coupe au bol ». Elle est de nos jours à la mode chez les jeunes. Or pour nous, celui qui rase, ne serait-ce que deux poils des péot, transgresse un interdit sanctionné par 39 coups. Il est aussi défendu de les laisser raser par un non-juif. La « coupe au bol » favorise l'idolâtrie et l'athéisme (Rambam, Avoda Zara 11,2).

Cette loi fait partie des 'houkim (Tour, Yoré Déa 181) dont les raisons ne sont pas évidentes. Elle contient donc un secret : permettons-nous de suggérer une petite idée.

La Torah appelle la barbe « zakane », et une personne âgée ou savante « zakèn ». Les deux mots s'écrivent avec les mêmes trois lettres – Zain, Kouf et Noun – car ces notions sont liées. Les cheveux couvrent la tête dès la plus jeune enfance, mais la barbe ne pousse qu'à partir de la bar-mitsva, âge où l'intelligence rend le jeune garçon sage, cultivé et responsable, où son corps est doté du pouvoir de procréer. L'attraction entre le masculin et le féminin s'amplifie, et pour protéger les groupes des filles d'une intrusion masculine, une marque distinctive apparaît et l'en empêche : la barbe. Quant aux pattes, elles forment la passerelle entre les cheveux de la tête et ceux de la barbe, entre l'enfance et l'âge adulte. L'homme majeur est naturellement conduit à croire en D.ieu. Quant à l'idolâtrie et l'athéisme, ils sont incompréhensibles pour un homme qui possède un quelconque discernement. Bien que certains affichent leur adhésion à ces chimères, ils sont probablement mus par un désir de libertinage, sans aucun souci des conséquences de leurs actes. Ou peut-être leurs aberrations se sont-elles installées pendant leur jeunesse, alors qu'ils étaient immatures. Le catéchisme chez les chrétiens, l'islamisation chez les musulmans, et les dogmes de chaque religion et secte sont prêchés dès l'enfance. Arrivés à l'âge adulte, les gens sont trop paresseux pour réexaminer la manipulation dont ils ont été l'objet, d'autant plus qu'ils se placeraient alors souvent en contre-courant de la masse. Bien que les adultes acquièrent un esprit critique, il ne leur est pas aisé de rectifier la foi assimilée dans leur enfance. Nous le constatons chez les sectes, et cela même si par la suite les idées de leurs gourous se

développent pour devenir des religions à l'échelle mondiale. Si l'un de ces gourous se trouvait devant n'importe quel diplômé en psychologie, en examinant ses paroles et ses actes, ce dernier diagnostiquerait certainement chez lui des troubles de la personnalité, de l'égoïsme jusqu'au narcissisme et à la mégalomanie, etc.

Cet avis était souvent partagé par les hommes ordinaires de leur temps qui les connaissaient, hormis quelques personnes simplistes. Or, à notre grande stupéfaction, on trouve aujourd'hui des psychologues qui croient aux gourous et en leur religion ! Ces gens vivent en fait en dichotomie, entre d'un côté, leur compréhension d'adulte et de scientifique, et de l'autre, leur compréhension emmagasinée dans leur jeunesse, qui s'ajoutent à une volonté ou à un besoin de conserver une certaine foi et de l'espérance.

Quant aux pattes, elles font le lien entre les poils de la barbe et les cheveux de la tête. Elles symbolisent – voire influencent de manière secrète – la sagesse acquise à l'âge mûr qui corrige les illusions de l'enfance. La coupe au bol pour sa part matérialise, voire provoque – c'est le secret de D.ieu – cette dichotomie. Le discernement obtenu à l'âge mûr ne corrige plus les fourvoiements de l'enfance, et l'idolâtrie et l'athéisme restent alors l'héritage des masses.

Quant à nous autres juifs, grâce à D.ieu, nous inculquons à nos enfants les vrais dogmes. Pourtant, l'enfant jeune et immature est incapable de saisir le vrai sens du service divin : Le servir par amour, et proclamer et vivre la vérité pour la Vérité.

A partir de l'âge adulte, il peut commencer à corriger les idées des hommes qui ne sont pas mûrs, ou qui pratiquent les mitsvot pour en tirer un avantage personnel : « Un homme ne doit pas dire : j'accomplis les préceptes de la Torah et je m'investis dans sa sagesse afin de recevoir toutes les bénédictions... ou pour me préserver des malédictions... cette manière de Le servir est celle des... mineurs... jusqu'à ce que leur esprit s'élargisse et qu'ils servent D.ieu par amour... d'un amour immense et ardent... On leur inculque petit à petit cette idée, jusqu'à ce qu'ils la comprennent et l'intériorisent... » (Rambam, Techouva, chapitre 10).

Rav Yehiel Brand

La Paracha en Résumé

- La Paracha de Kédochim est extraordinairement généreuse en Mitsvot. Dans sa première partie, des Mitsvot concernant un homme et son prochain, la terre et la avoda zara.
- Les Mitsvot liées entre un homme et son prochain : craindre ses parents, ne pas maudire, ne pas détester, ne pas dire de lachone ara, ne pas se venger, aimer son prochain. Ne pas voler, ne pas nier, ne pas mentir, ne pas jurer à faux, ne pas retarder la paye, ne pas mettre d'embûche devant celui qui ne connaît pas, juger avec justice, être honnête dans le commerce, la non-assistance à personne en danger, se lever devant une personne âgée et un érudit, aimer le converti, l'intégrer.
- Les Mitsvot concernant la terre : ne pas faire de greffe de fruits, ne pas manger les fruits des 3 premières années,

sanctifier les fruits de la 4ème, laisser un coin du champ pour les pauvres, laisser aux pauvres les gerbes et les grains de raisins tombés pendant la moisson, laisser certaines grappes aux pauvres.

- Les mitsvot concernant la Avoda Zara ou les habitudes des goyim : Ne pas manger d'une bête qui n'est pas morte, ne pas avoir recours à la superstition, ne pas se raser la tête au niveau des péot et au-dessus des oreilles, ne pas éliminer les poils de la barbe, ne pas se tatouer, ne pas se taillader, ne pas se tourner vers la sorcellerie afin de connaître le futur, ne pas donner ses enfants au molekh.
- Dans 'hamichi, la paracha poursuit avec des mariages interdits et se termine avec les Mitsvot : ne pas suivre les coutumes des goyim, ne pas s'impurifier en mangeant des animaux impurs et dégoûtants, être saints et purs.

Enigmes

Enigme 1: Qui sont le père, la mère et le fils qui avaient le même âge ?



Enigme 2: Un ingénieur teste divers engrenages pour construire une nouvelle locomotive. Il dispose d'une rangée de 5 roues dentées, chacune connectée à la suivante. Les roues 2 et 4 sont 2 fois plus grandes que la roue 1, qui est elle-même deux fois plus grande que la roue 3 et est de taille égale à la roue 5. Si l'ingénieur fait accomplir un tour complet à la roue 1, combien de tours effectuera la roue 5 ?



Enigme 3: Qui épousa sa sœur pour construire ?

Attention aux limites

L'interdit de raser les pattes concerne un triangle de poils : à partir des articulations, à gauche et à droite du visage, où se rencontrent la boîte crânienne avec les mâchoires, vers le bas et devant les oreilles. Et en haut les limites sont : à l'avant de la tête (front), à gauche et à droite. Au milieu de la tête, à gauche et à droite : jusqu'au-dessus des oreilles.

Dans ce triangle il faut laisser les poils d'une longueur minimale de 5-7 millimètres.



Pour aller plus loin...

1) A quel passouk du Téhilim peut-on rattacher la première injection de notre Sidra déclarant (19-2) : « Kédochim tihyou ki kadoch ani » ? Qu'apprenons-nous de ce rattachement ?

2) Il est écrit (19-3) : « Ich imo véaviv tiraou » (littéralement : « Un homme, sa mère et son père, vous craignez. Pourquoi ce passouk commence-t-il au singulier (Ich) et se termine au pluriel (tiraou) ?

3) Quels enseignements nous apprend la marque plurielle de l'interdiction de voler « lo tignovou » (19-11) ?

4) La Torah nous enjoint de nous lever devant une personne âgée ainsi que devant un érudit en Torah ("mipéné séva takoum véhadarta péné zaken", 19-32). Devant qui est-il également bon de se lever ?

5) Il est écrit au début de chaque passouk rapportant un interdit lié à la "erva" (20- 11 à 20), le terme de « Ich », à l'exception du passouk 19 parlant de l'interdit de « découvrir » la nudité de sa tante. Quelle est la raison de cette différence ?

6) A quel enseignement capital pourrait faire allusion le passouk (19-31) déclarant « al tifnou el haovote véel hayidéonime » ?

Yaacov Guetta

Shalshelet.news@gmail.com

A partir de quand peut-on commencer à compter le Omer ?

- 1) Il existe différentes opinions parmi les Richonim :
- Selon certains, on peut commencer à compter dès le coucher du soleil (Roch). [Le Ba'h rapporte que telle était la coutume de son temps]
 - Selon d'autres Richonim, il faut attendre la nuit (Rambam, Tossefot, Ran)
 - Le Rachba pense qu'il s'agit d'une bonne mesure de piété d'attendre la nuit.

En pratique, le Choul'han Aroukh (589,2) tranche selon l'opinion du Rachba à savoir qu'il est bon de se montrer rigoureux en attendant la nuit, et telle est la coutume (Beth Yossef 589,2).

2) Il est à noter tout de même qu'il est bon, à priori, de réciter immédiatement la bérakha du omer dès que la Mitsva se présente (idéalement à la sortie des étoiles) afin d'accomplir la Mitsva de "temimot" [Choul'han Aroukh 489,1/Or Létsion Tome 3 perek 16,1 ; 'Hazon Ovadia Yom tov page 232 ; Voir aussi Caf Ha'hayime 489,12].

3) Il faut savoir également qu'il est interdit de commencer un repas (plus de 54 Samak de mezonot) ou de commencer un travail une demi-heure avant que le moment de la Mitsva se présente [Rama 489,4].

Selon certains avis, cet interdit est en vigueur une demi-heure avant la sortie des étoiles [Michna Béroura 489,23].

Selon d'autres, il faudra se montrer rigoureux en comptant depuis la demi-heure avant la chekia [Caf Hahayime 489,64; Hazon Ovadia page 246].

On pourra toutefois se montrer indulgent dans le cas où l'on a désigné un « chômeur » pour nous rappeler de compter le omer au moment venu [Voir Michna béroura 235,18]. On peut utiliser une alarme comme « chomer ». Le Chabbat, il suffira de mettre le sidour à table à la page du omer avant d'entamer le repas (si l'on mange dans la demi-heure problématique).

David Cohen

La Question

Parmi les multiples commandements qui jalonnent notre paracha, se trouvent certaines lois relatives aux égards que nous devons aux convertis. Ainsi, un verset nous enseigne : « comme un citoyen parmi vous, sera le converti... et tu l'aimeras comme toi-même, car vous avez été étrangers en terre d'Égypte ». Cette justification est étonnante. En effet, puisque le verset débute en nous disant que le converti doit être considéré comme un membre à part entière de la communauté d'Israël, il est tout à fait logique que nous devions l'aimer comme nous-mêmes, comme n'importe quel autre membre du peuple. Dans ce cas, que vient nous apporter l'explication du verset : « car tu as été étranger » ?

De plus, le Or Ha'haïm s'interroge : de prime abord, comment est-il possible de nous demander de nous identifier à mesure égale, avec une personne de culture et d'ascendance totalement étrangère ?

Pour répondre à cela, attardons-nous sur un Maharal de Prague, ainsi que sur le Or Ha'haïm dans Yitro. Ces deux maîtres nous enseignent que le but recherché par la mise en galout d'Israël, est de permettre par cette proximité avec les nations, de rapatrier les âmes perdues au milieu d'elles et de les intégrer au sein de la communauté d'Israël. Or, si ces âmes ont une telle importance, qu'il vaut la peine de plonger tout Israël, ainsi que la Chékina qui l'accompagne en exil, cela nous permet d'appréhender à quel point, celles-ci sont une partie intégrante de notre peuple. Grâce à cela, il nous devient plus facile de nous identifier à elles, sans que leur origine « biologique », ne rentre en considération.

Chavouot dans le Nakh**Rout Chapitre 1 : Avarice fatale**

« L'homme prévoit et D.ieu rit ». Qui aurait cru que ce fameux proverbe yiddish s'appliquerait non seulement à notre humble équipe, mais également au personnage principal de cette semaine ! En effet, nous avons convenu, lorsque nous nous sommes quittés, de rapporter les enseignements du Rav Dessler au sujet du recensement de David. Seulement, vu que nous sommes rentrés dans la période du Omer, au cours de laquelle nous devons nous préparer à recevoir la Torah, il était plus judicieux d'aborder des écrits du Nakh traitant de ce sujet, à savoir, la Méguilat Rout. « Coïncidence », nous avions prévu de l'aborder, dans la mesure où elle est intrinsèquement liée au roi David, comme nous n'allons pas tarder à le découvrir. Mais

voyons d'abord sa connexion avec la fête de Chavouot. Le Rama rapporte qu'il est d'usage, dans certaines communautés, de lire la Méguilat Rout au cours de Chavouot. Néanmoins, en dehors de la conversion de Rout, on ne voit pas très bien le rapport avec le don de la Torah. Nous allons donc tenter de percer à jour les messages que recèle cette Méguila.

Le prophète Chemouel (l'auteur; voir Baba Batra 14b) ne tarde d'ailleurs pas à égrener ses préceptes dès les premiers mots en utilisant l'expression שפוט השופטים (littéralement, le jugement des juges), pour caractériser le contexte historique. Nos Sages expliquent que cela fait référence au terme de la période des « Juges ». Ces derniers étaient censés faire office de guide spirituel, à l'instar de notre maître Moché. Il leur arrivait cependant de prendre la tête des opérations militaires lorsque le besoin se faisait ressentir. Toutefois, ils n'auront jamais véritablement l'influence que pouvait avoir un

Jeu de mots

Les bébés ont souvent les yeux grands ouverts.

Devinettes

- 1) Pourquoi, pour la crainte, la Torah a-t-elle fait précéder la mère au père et pour le respect l'inverse ? (Rachi, 19-3)
- 2) Comment s'appelle un sacrifice dont le Cohen a fait la ché'hita en ayant l'intention de le consommer en dehors de l'endroit approprié ? (19-7)
- 3) Quelle est la définition de ce que la Torah appelle « l'ékète » ? (Rachi, 19-9)
- 4) « Vous ne jurerez pas à faux par mon nom ». Qu'est-ce que les mots « par mon nom » viennent enseigner ? (Rachi, 19-12)
- 5) « Tu jugeras ton prochain de façon juste ». A part son sens simple, qu'est-ce que ce passouk vient aussi nous enseigner ? (Rachi, 19-15)

Réponses aux questions

- 1) Le Midrach Vayikra Rabba la rattache au Téhilim (20-3) déclarant : « Yichla'h ezrékha mikodech » (Hachem t'enverra du secours depuis le sanctuaire). Nous apprenons de ce rattachement que celui qui aspire sincèrement à « se sanctifier » ("kédochim tiyou") et à s'élever, est assuré d'y être « aidé et secouru par le ciel » ("ezrékha mikodech"), ki kodech ani. (Rav Yé'hezkel Lévinstein, le Machguia'h de la Yéchiva de Poniovitch)
- 2) Le pluriel « tiraou » vient mettre en garde et notifier aux parents : « Père et mère, "vous devez craindre" », "tiraou" de veiller à ne pas placer chacun de vos enfants (même lorsque ce dernier est un « Ich », autrement dit « un homme adulte ») dans une situation où il risquerait de contrevenir à cette obligation de les respecter et de les craindre. (Chla Hakadoch)
- 3) Elle nous apprend :
 - Que celui qui s'empare malhonnêtement du bien d'autrui n'est pas le seul « voleur ». C'est aussi celui qui, le voyant, garde le silence. (Even Ezra)
 - Que l'acheteur d'un objet volé se rend aussi coupable de vol. (Noam Hamitsvot)
 - Que celui qui vole, invite (incite) d'autres à suivre son exemple (car "du vol s'ensuit le vol" : Berakhot 5b). (Rav Yéhonatan Eybécititz)
- 4) Il est bon et convenable d'honorer et de se lever devant un pauvre d'Israël, ceci afin de faire kavod à Hachem du fait qu'il est écrit (Téhilim 109-31) : « ki yaamod limine évyone » (car Hachem se tient à la droite de l'indigent). (Pélé Yoets, Érekh « kévod habériyote »).
- 5) Pour préserver le kavod et par égard pour Moché (appelé « ich », terme reflétant l'importance, la grandeur de notre prophète), ce passouk n'emploie pas le terme « Ich » du fait qu'il y est fait mention de l'interdiction d'avoir une relation avec sa tante. Or, Moché est né du fruit de ce mariage que la Torah interdira au mont Sinai lors de Chavouot ! (Amram, père de Moché, ayant épousé sa tante Yohéved). (Daat Zékénim des Baalé Hatossefot).
- 6) « Al tifnou » : « Ne vous tournez pas » vers cette conception de la vie vous amenant à penser et à dire « el haovote », autrement dit : ". Il suffit de « vouloir » (le terme « ovote » a en effet la même racine que « iva », signifiant « vouloir ». Exemple : « Iva lémochevo le » : " Hachem a voulu Tsion pour lui comme demeure ", « véel hayidéonime », autrement dit : « Et d'avoir des connaissances, du savoir » (« yidéonime » ayant le même langage que « yédiya » signifiant « connaissance »). L'essentiel réside en effet dans l'action (le " maassé ") découlant de notre volonté et de notre savoir. (Rabbi Bonan de Pechissra).

Réponses n°287
Aharé mot

Enigme 1: Ils se trouvent chacun dans un autre pays avec un décalage horaire entre les 2 pays.

Enigme 2: On pourrait être tenté de dire 1mn40 mais lorsqu'il reste 4cm*10cm, il ne faut plus qu'une découpe pour faire 2 bandes. L'enfant mettra donc 1 minute et 20 secondes pour obtenir les 5 bandes : (10/2-1) *20 = 80 secondes soit 1mn20s.

Enigme 3: Nous trouvons cela au sujet de la tente d'assignation, comme il est dit (16-16) : "Et ainsi fera le Cohen pour la tente d'assignation, qui réside avec les Bénédiction Israël".

Rébus : Mie / Bête / La / Paro / H'ette / Aile / Penne / A / Capot / Raie / T'

souverain. Cela explique sans doute les nombreuses rechutes des Israélites. En l'occurrence, au début de la Méguilat Rout, nos ancêtres viennent de perdre Yiftah, valeureux guerrier qui les avait précédemment sauvés de leurs voisins ammoni. De ce fait, ils se relâchèrent immédiatement dans la pratique de la Torah et des Mitsvot. Et lorsque leurs dirigeants tentaient de les ramener dans le droit chemin, les Israélites ne se privaient pas pour rappeler leurs propres torts. C'est cette situation déplorable qui causa une famine prolongée en Terre sainte. A nous désormais de tirer les leçons des erreurs de nos prédécesseurs : il arrive ainsi à l'occasion que ceux qui nous font des remontrances ne soient pas exempts de tout défaut. Or, nous avons une tendance naturelle à riposter lorsque nous nous sentons attaqués. Alors qu'en réalité, il s'agit simplement de prendre conscience de ses limites !

Yehiel Allouche

L'émancipation des Juifs (2/3)

Après avoir présenté la semaine dernière le contexte avec notamment la philosophie des Lumières et le mouvement de la Haskala, nous évoquons cette semaine l'émancipation des Juifs en France.

L'émancipation politique : Sur le plan politique, le principe de tolérance va progresser à l'époque de Louis XVI avec quelques étapes clés comme l'édit de tolérance de Joseph II d'Autriche (1781) qui accorde la liberté de culte aux protestants comme aux Juifs, la suppression du péage corporel en Alsace, et l'édit de tolérance de Louis XVI (1787), qui accorde l'état-civil aux non-catholiques de France. Mais plusieurs parlements, à l'exemple de celui de Metz, y ajoutent une clause qui exclut les Juifs. Quant aux Juifs des États-Unis, dont l'indépendance a été soutenue par le gouvernement français, ils bénéficient (avec quelques restrictions) de l'égalité des droits.

Émancipation des Juifs en France : Dans le même temps, la Révolution française s'étend. La chute de la Bastille est le signal de désordres partout dans le pays. Les émeutiers s'en prennent aux châteaux pour y brûler les titres seigneuriaux. Ces troubles, connus sous le nom de la Grande Peur prennent une tournure anti-juive en Alsace. Dans certains districts, les paysans attaquent les demeures des Juifs qui trouvent

refuge à Bâle. L'abbé Henri Grégoire relate ces faits durant la séance du 3 août de l'Assemblée nationale et demande la complète émancipation des Juifs. L'Assemblée nationale partage l'indignation de l'abbé mais ne prend pas de décision quant à l'émancipation. Elle est intimidée par des députés anti-juifs d'Alsace, en particulier Jean-François Rewbell, qui déclare que le décret qui accorderait aux Juifs les droits de citoyens serait le signal de leur destruction en Alsace. À la demande de Théodore Cerf Berr, représentant des Juifs d'Alsace et fils de Cerf Berr, l'Assemblée accordera la protection des pouvoirs publics aux Juifs dans sa séance du 28 septembre. Le 14 octobre 1789, Berr Isaac Berr s'adresse à l'Assemblée nationale et présente les revendications des Juifs.

Décret du 28 janvier 1790 : Les 21, 22, 23 et 24 décembre 1789, la question juive est à nouveau débattue à l'Assemblée durant la discussion sur l'admission de tous les citoyens au service public sans distinction de croyance. Mirabeau, l'abbé Grégoire, Robespierre, Duport, Barnave et le comte de Clermont-Tonnerre mettent en œuvre toute leur éloquence pour faire décider l'émancipation. Ce dernier prononce alors les propos qui caractérisent l'assimilation des Juifs en France pendant les siècles suivants : « Il faut tout refuser aux Juifs comme nation et tout accorder aux Juifs comme individus. Il faut qu'ils ne fassent dans l'État ni un corps politique ni un ordre. Il faut qu'ils soient individuellement citoyens. » Mais les désordres répétés en Alsace et la forte opposition des députés de cette province et du clergé,

entraînent un ajournement de la décision. Seuls les Juifs portugais et avignonais, qui avaient depuis 1787 joui de tous les droits civils comme Français naturalisés, sont déclarés citoyens à part entière par une majorité de 150 voix (28 janvier 1790).

Décret du 27 septembre 1791 : Quelques jours avant la dissolution de l'Assemblée nationale (28 septembre 1791), le député Adrien Duport, membre du Club des Jacobins, monte contre toute attente à la tribune et déclare : « Je demande [...] qu'il soit décrété que les Juifs jouiront en France des droits de citoyen actif. » Cette proposition est acceptée avec de forts applaudissements. L'Assemblée vote alors, sans autre discussion, la motion de Duport et, le lendemain, adopte définitivement la rédaction de la loi. Deux jours plus tard, l'Assemblée nationale se sépare et, le 13 novembre, Louis XVI acte la loi déclarant les Juifs citoyens français.

Clôture de l'émancipation en France : Quelques lois discriminatoires, comme le serment « more judaïco », restent en vigueur à la chute de l'Empire ; elles sont abolies sous la Restauration et la monarchie de Juillet. C'est ainsi qu'Adolphe Crémieux est le premier juif français qui fait partie du gouvernement, sous les Deuxième et Troisième Républiques.

La semaine prochaine, nous parlerons de l'émancipation des Juifs dans les autres pays européens (avec les années d'obtention de l'égalité des droits) ainsi que son impact sur leur évolution sociale et religieuse.

David Lasry

Réchauffe-toi au foyer des Sages et ... prends garde à leurs braises (Avot 2,10)

La Torah nous enjoint de marquer des signes de révérence aux Sages comme il est dit « Honore le visage du vieillard » (Vayikra 19,32). Nos maîtres (Kiddouchin 32b) nous expliquent que le vieillard (zaken) fait référence à celui qui a acquis la sagesse (zé kana h'okhma). L'amour que l'on doit porter aux érudits en Torah et aux hommes craignant Dieu est la suite logique de l'amour que l'on a vis-à-vis d'Hachem. En effet, si l'on aime un ami fidèle, on aimera également ses enfants, sa famille et toutes les personnes lui procurant du bien. Il est par ailleurs cohérent que l'on soit animé d'un vif respect vis-à-vis de tous ceux qui désirent atteindre la perfection à travers leurs études de Torah ou leurs comportements, même s'ils ne sont pas encore arrivés au but. Nos maîtres proclament que tout celui qui aime les Sages, aura des enfants remplis de sagesse (Chabat 22b). S'il est vrai que l'essence même de l'estime des sages se réalise par le cœur, il n'en demeure pas moins qu'il faille accompagner ce sentiment avec des gestes, en soutenant matériellement les érudits en Torah, si Hachem lui en a donné les possibilités, ou alors, en se mettant à leur disposition. Il faudra cependant veiller à ne pas leur causer du tort, car comme le dit le traité de Avot (2,10) « Réchauffe-toi au foyer des Sages et prends garde à leurs braises, de peur de te brûler ». Lorsqu'un donateur finance un Sage, il devra rester bien vigilant à ne pas se permettre de le dévaloriser ou de se vanter de son action. En effet, le « pauvre » apporte davantage au riche (Cf. Vayikra Raba 34,8 et Rout Raba 5,9), car c'est par son intermédiaire que son bienfaiteur méritera son monde à venir. De manière similaire, les sages devront respecter leurs frères riches qui les soutiennent, car si nos Sages nous disent (Erouvin 86a) que Rabbi et Rabbi Akiva respectaient les riches même s'ils n'en avaient pas besoin (Cf. Guittin 59a et Nedarim 50a), à plus forte raison en est-il pour ceux qui requièrent leur soutien matériel. Ces érudits devront également leur enseigner le chemin à suivre et avoir une attitude agréable à leur égard.

Yonathan Haïk

De la Torah aux Prophètes

Une fois n'est pas coutume, la Paracha et la Haftara de cette semaine traite intégralement du même sujet, à savoir, les Halakhot concernant le service des Cohanim dans le sanctuaire de D.ieu. Néanmoins, les écrits du prophète Yéhezkel font état de plusieurs points qui ne sont pas mentionnés dans la Torah. Par exemple, il stipule qu'un Cohen n'a pas le droit de se marier avec une veuve alors que cette prescription

ne concerne que le Cohen Gadol !

Pour résoudre ces difficultés, nos Sages expliquent qu'en réalité, même si cela n'est pas précisé, le prophète change d'interlocuteur dans les versets, s'adressant une fois au Cohen Gadol et d'autre fois à l'ensemble des Cohanim. Mais cela n'explique toujours pas pourquoi Yehezkel s'est exprimé de façon aussi obscure. Le Talmud précise qu'à la venue du Machiah, le prophète Eliyahou nous apportera plus d'éclaircissement.

Pélé Yoets

Pirké Avot

"Rabbi Chimon dit : Sois précautionneux dans le chéma et la prière, et lorsque tu pries ne fais pas de ta prière quelque chose de fixe mais des supplications... car il est miséricordieux... et ne sois pas mécréant envers toi-même." (Avot 2,13)

Dans cet enseignement de rabbi Chimon, nous pouvons nous demander que vient faire exactement la troisième maxime au milieu des deux autres injonctions relatives à la prière ?

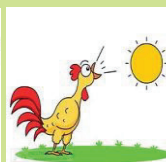
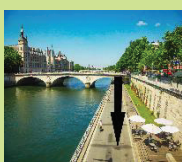
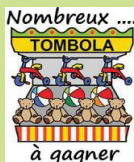
Pour cela plusieurs commentateurs, tel que Rabbi Haïm de Volodzyn, s'appuyant sur une des explications de Barténoura, mettent l'accent sur l'expression « envers toi-même » pour désigner celui qui prierait seul et de manière plus générale celui qui s'exclurait de la communauté. Cependant, il est intéressant de nous pencher sur la spécificité de l'homme qui se maintiendrait à l'écart au point de le définir comme un mécréant à ses propres yeux.

Reb Arié Lévine explique: Il est écrit à maintes reprises dans le Talmud que tout Israël est garant (interdépendant) l'un envers l'autre. Cette responsabilité partagée n'est pas un simple garde-fou visant à nous encourager à l'observance des mitsvot, mais est le reflet d'une réalité : tout Israël fait un, ne forme qu'une seule entité. (Dans ce sens, il existe également une deuxième lecture possible de la michna : ne pense pas que tu puisses être mécréant exclusivement envers toi-même sans que cela n'impacte le reste du peuple).

Il en découle que si Israël ne constitue finalement qu'une seule et même entité, il est strictement impossible d'atteindre la moindre complétude si nous décidons de nous soustraire à l'ensemble et en cela nous faisons de nous-mêmes un mécréant. De plus, lorsqu'un homme s'étant isolé voudra avoir un regard objectif sur sa personne, il ne pourra lui échapper les différents manquements dus à la limite de son être, ne pouvant plus se contenter d'amener sa pierre à l'édifice, en comptant sur les autres membres du peuple pour lui assurer sa propre plénitude. Ainsi, devant cet océan de lacunes, il sera amené au désespoir devant son incapacité à toutes les combler. D'ailleurs, comme nous l'enseignent plusieurs des maîtres du moussar tel que rav Wolbe en s'appuyant sur le midrach Chmouel : une mauvaise modestie est plus nocive que l'orgueil car en se déconsidérant, nous désespérons dans nos capacités à surmonter les épreuves et à accomplir de bonnes actions, et nous banalisons nos mauvais comportements ne pouvant plus être sensibles aux dégâts que ceux-ci causent à la grandeur de notre âme. Au final, cet homme solitaire finira non seulement par sombrer dans le désespoir d'élévation spirituel, mais se trouvera lui-même également indigne de pouvoir adresser ses prières devant Hachem et ne pourra de ce fait profiter de sa miséricorde, oubliant ce qui est dit dans le zohar en se basant sur un verset des psaumes : que la prière d'un minyane n'est jamais considérée comme indigne par Hachem.

G.N.

Rébus



La Force d'une parabole

Hachem s'adresse à Moché et lui dit : "Parle à toute la communauté des enfants d'Israël et dis-leur: Soyez saints! Car Je suis saint, Moi Hachem, votre D."

Selon le Midrach, Hachem ajoute : " Soyez saints car Je vous ai sanctifiés pour Moi avant même la création du monde."

Que vient ajouter le Midrach en précisant que cette Kedoucha est antérieure à la création du monde ? Le passouk n'est-il pas assez clair ?

Le Maguid de Douvna nous éclaire à l'aide d'une parabole.

Dans une petite ville éloignée, un homme très riche cherche à marier sa fille unique. Pour dénicher le parti idéal, il décide d'aller dans une grande Yechiva renommée. Il se tourne vers le Roch Yechiva et lui

demande de lui trouver le meilleur bahour pour sa fille si brillante. Le Rav le dirige vers un jeune homme qui est à la fois sérieux, intelligent et doté de midot raffinées.

— "Je vous assure qu'il consacre chaque instant à l'étude. C'est un garçon exceptionnel."

La jeune fille le rencontre et effectivement ils se marient et s'installent dans la petite ville d'où elle venait. Pourtant, quelque temps après la mariage, le beau-père est assez contrarié. Il a beaucoup investi pour le jeune couple mais il s'aperçoit que son gendre n'est pas si assidu ! Il étudie bien quelques heures chaque jour mais c'est bien en deça de ce qu'espérerait son beau-père. Il décide donc d'aller le voir pour éclaircir cette situation.

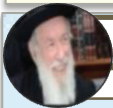
Le jeune homme est un peu étonné de ce qu'on lui reproche. "Ne suis-je pas celui qui étudie le plus de tout le village ?! Alors que les habitants d'ici consacrent 1 ou 2h de leur temps à l'étude chaque semaine, moi je m'y

attèle au moins autant chaque jour ! Y a-t-il plus sérieux que moi dans tout le village ?!

Le beau-père qui a compris le malentendu lui explique alors : " Rappelle-toi cette époque où tu étais à la Yechiva. Là-bas chaque minute de ta journée était consacrée à la Torah. Je ne te demande pas de te comparer aux gens du village mais bien d'être celui que j'ai connu avant le mariage lorsque tu vivais auprès de jeunes bahourim attachés également à l'étude.

Ainsi, Hachem rappelle à l'homme qu'en se comparant à la bassesse des gens environnants, il peut se complaire dans une médiocrité en pensant qu'il est déjà bien au-dessus du lot. Hachem lui rappelle alors qu'il l'a choisi avant même la création du monde. Ce qu'on attend de lui ne dépend pas du niveau de la génération mais bien du niveau qu'il peut réellement atteindre.

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léïlouy Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Avchalom est un bon Juif qui malgré son travail rabaisant, ne cesse de servir Hachem dans la joie. Chaque matin, très tôt, il se doit de passer devant chacune des maisons de son quartier pour sortir les poubelles et les mettre ainsi en évidence et à la disposition des éboueurs qui passent quelques minutes plus tard les récupérer. Le travail est harassant et déshonorant mais Avchalom ne se plaint jamais.

Un jour, il sort une lourde poubelle d'une belle maison et puisque la rue est en pente, il dépose la poubelle dans la rue sans oublier d'enclencher les freins. Mais il se rend rapidement compte que les freins ne fonctionnent pas et il se doit donc de trouver une autre solution pour poursuivre sa tournée. Il voit, pas loin de là, une voiture garée et décide donc de caler doucement la poubelle au coffre de celle-ci afin qu'elle ne bouge pas jusqu'à l'arrivée très prochaine des éboueurs. Mais alors qu'il vient de tourner le dos, Yossi, le propriétaire de cette belle voiture monte rapidement dedans et démarre sans se rendre compte qu'il libère ainsi la poubelle. Heureuse de gagner sa liberté, celle-ci se dépêche de prendre la poudre d'escampette et de dévaler la pente en prenant rapidement de la vitesse. Mais elle est très vite stoppée par la Mercedes de Binyamin, garée un peu plus bas, dans un gros bruit de tôle froissée. Avchalom se retourne et se rend vite compte de la catastrophe, il se demande maintenant qui est le responsable de ce dégât.

Rav Its'hak Zilberstein nous enseigne qu'une personne mettant un quelconque objet, comme une pierre, sur la voie publique et que celle-ci se déplace du fait des pieds d'hommes ou d'animaux (sans que ceux-ci y prêtent attention) jusqu'au point d'endommager de manière naturelle (c'est-à-dire qu'il fallait s'attendre à ce que cela arrive de manière normale), celui qui l'aura déposé sera responsable. Cela s'appelle Bor Amitgaluel, c'est-à-dire un puits (qui est la définition du dégât par un objet inerte posé à un endroit où il y a une grande probabilité qu'il endommage) qui se déplace dont le Din est statué dans la Guemara Baba Kama 6a. Et même si dans le cas d'un dégât causé par un puits, généralement on ne rend pas Hayav celui qui l'a creusé pour des dégâts sur des objets comme une voiture, cependant Tossfot écrit que s'il endommage lors de son déplacement, il sera Hayav car nous l'apprenons du feu. Effectivement, le feu est un des dégâts mentionnés dans la Torah qui nous apprend que celui qui l'allume est responsable des dégâts occasionnés. Quant à Binyamin, il n'y a pas lieu de le rendre Hayav car il n'a aucunement le devoir de faire le tour de sa voiture avant de démarrer.

En conclusion, Avchalom sera Hayav puisqu'il a placé une poubelle qui risquait fortement de créer un dégât et ne devait pas s'appuyer sur le fait que les éboueurs arriveraient avant le propriétaire de la voiture.

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« Tu n'iras pas colporter (Rakhil) ... » (19,16)

Rachi explique que la Torah a exprimé l'interdiction de dévoiler les paroles de son ami aux autres en employant les mots « Tu n'iras pas colporter (Rakhil) ... » car l'habitude de ceux qui éveillent des disputes et qui racontent du lachone hara est d'aller dans la maison de leurs amis pour espionner ce qu'ils voient ou entendent de mal pour ensuite le raconter à l'extérieur.

Rachi prouve son explication par quatre arguments :

1. Du fait que le mot "Rakhil" soit toujours accompagné du mot "halikha (aller)", cela démontre que "Rakhil" consiste à se déplacer et à aller espionner les autres.

2. Les lettres qui se prononcent de la même manière peuvent s'interchanger. Par exemple, les lettres Bet et Pé qui se prononcent à partir des lèvres ou les lettres Zayin et Tsadé qui se prononcent à partir des dents et de la langue, ou encore les lettres Guimel, Kaf, Kouf qui se prononcent à partir de l'endroit proche de la gorge. Ainsi, le Kaf du mot "Rakhil" peut se changer en Guimel, ce qui donne "Raguel" qui veut dire "espionner".

3. Parfois, dans le Tanakh, le mot "Raguel" (espionner) est employé alors que le contexte parle de "Rakhil (colporter)" comme par exemple lorsque Mepibochete, le fils de Chaoul dit au Roi David de ne pas croire Tsiva qui a colporté du mal sur lui, le verset dit "vayeraguel béavdeha (il a colporté du mal sur ton Serviteur)".

4. Le vendeur de parfum qui se déplace d'une ville à l'autre s'appelle "Rokhel" car justement il se déplace et observe où acheter et où vendre... Ensuite, Rachi ramène le Targoum Onkélos qui dit "Ne mangez pas de clin d'œil" et que Rachi explique ainsi : Le colporteur se rendait chez ceux à qui il voulait faire écouter ses mauvaises paroles et ils prenaient ensemble un repas comme signe pour certifier que ces paroles sont authentiques, et au cours de ce repas, ils se faisaient des clin d'œil pour sous-entendre leur calomnie sans que les autres personnes présentes ne les comprennent.

On pourrait se demander :

Pourquoi Rachi ramène-t-il le targoum Onkélos ? Quel est le fil conducteur entre le Targoum Onkélos qui parle d'un repas avec des personnes qui se font des clin d'œil et Rachi qui parle d'aller espionner pour ensuite diffuser ?

On pourrait proposer d'expliquer Rachi ainsi :

Commençons par ramener la discussion entre le Rambam et le Raavad :

Le Rambam (Déot 7) écrit que l'interdit de Rékhilout consiste à transporter les paroles d'une personne afin de les répéter à une autre personne: "Ainsi a dit untel sur toi", "Ainsi t'a fait untel", "Ainsi j'ai entendu sur lui qu'il t'a fait ou qu'il veut te faire" ('Hafets 'Haïm klal 1). Cela même si cela ne comporte pas de mépris comme

l'exemple que prend le Rambam où Doeg Hadomi a répété à Chaoul que Ahimélekh a fourni du pain et l'épée de Goliath à David et que, comme l'explique le Kesef Michné, si on avait demandé à Ahimélekh il ne l'aurait pas nié, il n'y a aucun mépris pour lui, au contraire Ahimélekh pensait agir pour la cause de Chaoul.

Bien que le Rambam écrit que c'est une grande Avéra qui détruit le monde et qui tue beaucoup de monde, comme on voit lorsque suite aux paroles de Doeg Hadomi, les Cohanim de la ville de Nov ont été tués – c'est d'ailleurs pour cela que notre verset conclut par "...Ne te tiens pas sur le sang de ton prochain" – le Rambam dit que le lachone hara qui consiste à dire du mépris de son ami même si c'est vrai est bien plus grave. Mais le Raavad écrit que c'est la Rékhilout qui est plus grave que le lachone hara.

Leur discussion étant qu'est-ce qui est le plus grave entre la Rékhilout et lachone hara, il en ressort que tout le monde est d'accord sur la définition de Rékhilout, mais en analysant les mots de Rachi, il est possible que Rachi ait une autre définition.

En effet :

1. Rachi commence par les mots "Moi je dis" (sous-entendu quelque chose qui n'a pas été dit par d'autres).

2. Rachi a besoin de ramener beaucoup de preuves (comme si c'est un grand 'hidouch qui nécessite beaucoup de preuves pour l'affirmer).

3. Rachi dit qu'aller ensuite répéter à d'autres s'appelle lachone hara. Alors où se situe la Rékhilout ?

4. La quatrième preuve de Rachi prouve uniquement que le mot "Rokhel" signifie "se déplacer pour observer". Où se situe donc la parole ?

5. Rachi a expliqué que le mot "Rakhil" se change par "Raguel". Par conséquent, en remplaçant cela dans le verset, il ressort que le verset dit juste "Ne va pas espionner". Où le verset exprime-t-il l'interdiction de parler ?

Ceci nous pousse à constater que peut-être Rachi pense que le fait même d'aller espionner son ami afin de diffuser aux autres ce qu'il va voir ou entendre de mal rentre déjà dans l'interdiction de la Torah, avant même de le raconter aux autres. Rachi est arrivé à cette conclusion car il voulait répondre à une question : Pourquoi la Torah exprime-t-elle l'interdiction avec le verbe "aller" ? Se déplacer n'est qu'un détail !? Beaucoup de Avérot nécessitent un déplacement et la Torah n'emploie pas le verbe "aller" !?

Ensuite, Rachi conclut en ramenant le Targoum Onkélos car c'est une autre réponse à sa question, à savoir que le verbe employé par le verset est "manger".

Mais Rachi qui traduit par le verbe "aller" est forcé d'expliquer que selon le pchat, le verset vient interdire le simple fait d'aller espionner son ami si c'est dans le but de diffuser ensuite ce qu'il va voir ou entendre de mal.

Mordekhaï Zerbib

PA'HAD DAVID

Kédouchim

Publié par les institutions "Mikdash LéDavid" Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsadik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsadik, auteur de miracles, Rabbi 'Haim Pinto zatsal

Durant cette période séparant Pessa'h de Chavouot, les milliers de disciples de Rabbi Akiva moururent et, parmi eux, deux célèbres *Tanaïm*, Rabbi Chimon bar Yo'haï et Rabbi Meïr baal Hanes. Nous allons nous pencher sur la personnalité de leur Maître. Le Rambam écrit que Rabbi Akiva était l'un des grands Sages de la Michna et, par ailleurs, le porteur d'armes du roi Ben Koziba, qu'il prenait pour le roi Messie. Nous trouvons, à cet égard, qu'en dépit de la désapprobation de nombreux autres Sages, Rabbi Akiva continua à lui attribuer le verset « Un astre s'élance de Yaakov » (*Bamidbar* 24, 17), qu'il lisait « Kouzba s'élance de Yaakov ».

Comment expliquer que Rabbi Akiva, qui dépassait Moché (*Bamidbar Rabba* 19, 6), ait pris Bar-Kokhba pour le Messie, alors qu'il se conduisait mal et reniait l'Éternel ? En outre, pourquoi lui portait-il ses armes et en quoi cette fonction définissait-elle le lien unissant ces deux hommes ?

Rabbi Akiva affirma : « Lorsque j'étais un ignorant, je disais : "Apportez-moi un érudit et je le mordrai comme un âne." » Ses élèves lui dirent : « Pourquoi pas comme un chien ? » Il leur répondit : « Le chien mord sans briser d'os, contrairement à l'âne. » (*Pessa'him* 49b) Pour quelle raison Rabbi Akiva, encore ignorant, était-il animé d'une haine si violente envers les érudits ?

Il semble qu'il les tenait pour responsables de son ignorance, parce qu'ils n'entreprirent rien pour le rapprocher et lui enseigner la Torah. D'après lui, si un lieu est habité par des ignorants, qui commettent beaucoup de transgressions, la faute est à imputer aux érudits, qui n'ont pas suffisamment cherché à les influencer. Ce fossé entraîne ensuite la haine gratuite.

Lorsqu'il décida d'étudier la Torah, encouragé par son épouse, la fille de Kalba Savoua, et devint un érudit, il fit tout ce qui était en son pouvoir pour ramener les gens à de bonnes dispositions. Nos Maîtres racontent, par exemple, qu'il adopta un orphelin, fils d'un mécréant, pour l'éduquer et lui enseigner la Torah ; en grandissant, ce jeune récita le *Kadich* pour son père et annula ainsi la lourde sentence pesant sur ce dernier. De même, quand Rabbi Tarfon lui remit des pièces d'or pour qu'il lui achète une ville, il les distribua aux pauvres. La charité était donc bien implantée en lui.

Or, Rabbi Akiva trouva justement cette vertu dans la

maskil
LÉDAVIDRabbi
Akiva
et l'amour
gratuit

personnalité de Bar-Kokhba, en cela qu'il s'efforçait d'unir le peuple juif pour combattre l'ennemi. Il cherchait à remplacer la haine gratuite, qui conduisit à la destruction du Temple, par l'amour gratuit. Certes, il était conscient qu'il ne respectait pas correctement les *mitsvot* et se conduisait même parfois avec cruauté envers ses soldats, auxquels il coupait les doigts. Néanmoins, il le jugea selon le bénéfice du doute, dans l'esprit de l'injonction de Rabbi Yéhochoua ben Péra'hia.

Rabbi Akiva attribuait le mauvais comportement de Bar-Kokhba à l'influence des Romains. Du fait que ce dernier désirait dorénavant lutter contre eux, Rabbi Akiva estima qu'il devait l'aider dans cette tâche. Car, une fois qu'il les aurait vaincus, ils ne pourraient plus exercer leur influence sur le peuple juif, tandis que Bar-Kokhba lui-même se repentirait sans doute, une *mitsva* en entraînant une autre (*Avot* 4, 2), outre l'assistance divine dont il bénéficierait après avoir lui-même fait le premier pas (cf. *Chir Hachirim Rabba* 5, 3).

C'est la raison pour laquelle Rabbi Akiva lui attribua le verset « Un astre s'élance de Yaakov ». De même que tout Juif, descendant de Yaakov, est en mesure de se hisser à un niveau élevé, Bar-Kokhba avait exploité ce potentiel enfoui en lui. Aussi, Rabbi Akiva ne tint pas compte du niveau présent, encore médiocre, de celui-ci, mais se concentra sur sa puissante volonté de combattre l'ennemi cherchant à causer l'oubli de la Torah au sein du peuple juif, projet qui méritait d'être soutenu. En remplissant le rôle de porteur d'armes, Rabbi Akiva cherchait avant tout à être le conseiller de Bar-Kokhba et à l'encourager à combattre l'ennemi extérieur, tout comme l'intérieur – le mauvais penchant.

Rabbi Akiva nous enseigne une leçon édifiante. Lorsque nous rencontrons un Juif qui se trouve à un croisement dans sa vie, même s'il est éloigné du judaïsme, nous ne devons pas le mépriser, mais, au contraire, le rapprocher et lui « porter ses armes (*kélim*) », c'est-à-dire ôter de lui tous les « ustensiles (*kélim*) » et mauvais traits de caractère ayant adhéré à son être. Il pourra alors adopter de nouveaux ustensiles, des ustensiles de Torah, réceptacles de la bénédiction. Telle était l'ambition de Rabbi Akiva : vaincre les Romains, unifier le peuple juif et, par ce mérite, restaurer la couronne et le règne du Messie.

29 Nissan 5782
30 avril 2022

1109

HORAIRES
DE CHABBAT

	Jérusalem	Tel-Aviv	'Haifa	Beer-Chéva
Allumage des bougies	6:42	6:58	6:52	7:01
Clôture du Chabbat	7:57	7:59	8:00	7:58
Rabbénou Tam	8:37	8:39	8:40	8:37

Chabbat Mévarkhin
Le molad sera la nuit de dimanche la cinquième heure vingt minutes et un 'helek



Hilloulot

Le 29 Nissan, Rabbi Moché Makovrin, auteur du *Dvach Hassadé*

Le 29 Nissan, Rabbi Mordékhaï Chalom Friedman, l'*Admour* de Sadigoura

Le 30 Nissan, Rabbi Yaakov Birav

Le 30 Nissan, Rabbi Acher 'Hanania, auteur du responsa *Chaaré Yocher*

Le 1^{er} Iyar, Rabbi Moché Chmouel Shapira, *Roch Yéchiva* de Béer Yaakov

Le 1^{er} Iyar, Rabbi Messaod Hacohen, auteur du *Pir'hé Kéhouna*

Le 2 Iyar, Rabbi Chmouel de Nikelsbourg

Le 2 Iyar, Rabbi Yaakov Yossef

Le 3 Iyar, Rabbi Arié Leib Tsints, auteur du *Mélo Haomer*

Le 4 Iyar, Rabbi Yaakov Sasportas, auteur du *Tsitsat Novel Tsvi*

Le 4 Iyar, Rabbi Yossef Téomim, auteur du *Pri Magadim*

Le 5 Iyar, Rabbi Meïr Auerbach

Le 5 Iyar, Rabbi 'Haim Chraga Maarats, l'*Admour* de Tolaat Yaakov





PAROLES DE TSADIKIM

Perles de Torah sur la paracha
entendues à la table de nos Maîtres

Qui doit payer la coupe de cheveux ?

En marchant dans la rue, un Juif orthodoxe tombe sur un salon de coiffure et se souvient qu'il doit se faire couper les cheveux. Il entre et constate que le coiffeur porte une grande *kippa* et de longs *tsitsit*, à la manière des repentis tout frais.

Le coiffeur termine son travail avec zèle et professionnalisme, tandis que Réouven se lève, remet ses lunettes et se regarde dans le miroir. Horrifié, il s'écrie : « Qu'est-ce que vous m'avez fait là ? Où ont disparu mes *péot* ? Vous m'avez fait transgresser le grave interdit de les couper ! Comment pourrais-je à présent me présenter en public ? »

Le coiffeur lui présente de sincères excuses et lui explique qu'il vient de se repentir il y a peu de temps et qu'avant cela, il avait malheureusement l'habitude de couper les *péot*. Alors que son client cherche un moyen de se couvrir la tête pour ne pas être couvert de honte en sortant dans la rue, le coiffeur lui réclame sa rémunération.

« Voudriez-vous que je vous paie pour une coupe pareille ? Même si on me proposait une grande fortune, je ne serais pas prêt à accepter qu'on me coupe ainsi les cheveux », répond l'érudit.

Qui a raison ? Rav Zilberstein répond (*Kol Barama* 361) qu'il est évident que le client n'est pas tenu de payer le coiffeur pour son travail, parce qu'à cause de lui, il a enfreint de graves interdits, outre l'immense peine éprouvée. On ne peut prétendre qu'il devrait le rémunérer pour les autres parties de la coupe, qui ont été bien faites, car la coupe est considérée comme une seule entité, dont l'effet recherché est la beauté – comme il est expliqué dans le traité *Sanhédrin* (22b) : « Le roi se fait tous les jours couper les cheveux, comme il est dit : “Tes yeux contempleront le roi dans sa beauté.” » Dans le cas présent, il est évident que le client n'a pas profité de cette coupe, qui ne l'a pas embelli ; au contraire, il a subi un dommage et une grande humiliation, au point qu'il se gêne de sortir de chez lui.

Nous trouvons une histoire similaire dans le livre de Chmouel. Des serviteurs de David avaient été envoyés pour consoler 'Hanon, roi d'Amon. Arrivés au palais, les princes les soupçonnèrent d'être des espions, aussi 'Hanon les fit-il arrêter pour leur raser la moitié de leur barbe. Ils furent couverts de honte et le roi David leur dit : « Restez à Yéri'ho jusqu'à ce que votre barbe repousse, puis vous reviendrez. » Le Radak explique qu'il ne leur dit pas de se raser entièrement, car ils en auraient eu honte, ayant l'habitude de porter une barbe.

Notre question se trouve donc inversée : le coiffeur doit-il payer à son client des indemnités à cause de la honte qu'il lui a causée et pour lui rembourser les jours où il ne peut se rendre à son travail, jusqu'à ce que ses *péot* repoussent ?

Au sujet de la honte, le Choul'han Aroukh (*'Hochen Michpat* 421, 1) tranche : « On ne doit dédommager la honte à autrui que si on l'a intentionnellement causée. Celui qui humilie son prochain sans le vouloir en est exempt. » Le coiffeur, qui n'a pas humilié Réouven intentionnellement, ne doit pas le rembourser pour cela.

Par contre, en ce qui concerne la perte financière causée par l'arrêt de travail, le coiffeur doit la rembourser à son client.

Réouven a posé une dernière question : qu'en est-il des *mitsvot* qu'il n'a pas pu accomplir à cause de la coupe de ses *péot* ? Le fait qu'il n'a pas pu se rendre à la synagogue ni au *beit hamidrach* pendant une certaine période ne doit-il pas lui être dédommagé ? Le commentaire du Alchikh sur le verset « Il paiera le chômage et les frais de guérison » (*Chémot* 21, 19) y répond : « L'auteur de la blessure paiera au blessé uniquement les frais de chômage, et non pas son incapacité à accomplir son service divin, car D.ieu lui tiendra rigueur pour les *mitsvot* qu'il a empêché son prochain d'accomplir. »



GUIDÉS PAR LA émouna

Étincelles de émouna et de
bita'hon consignées par
le Gaon et Tsadik Rabbi
David 'Hanania Pinto chelita

Cent fois sur le métier...

Une nuit, je me plongeai, en dépit de la fatigue et au prix de gros efforts, dans l'écriture de paroles de Torah. Il me manquait cependant une phrase clé pour résumer l'ensemble de mon raisonnement.

De façon providentielle, je reçus au même moment la visite d'un Juif venu d'un pays lointain, qui m'avait apporté en cadeau un livre où se trouvaient résumées les idées précises que je voulais exprimer.

Cependant, au lieu de me réjouir du concours de circonstances qui pouvait m'éviter des efforts supplémentaires, je me remis à la rédaction de ces idées, en dépit de ma fatigue intense, et finis par trouver une formule les résumant bien, sans recopier quoi que ce soit de ce livre arrivé à point nommé.

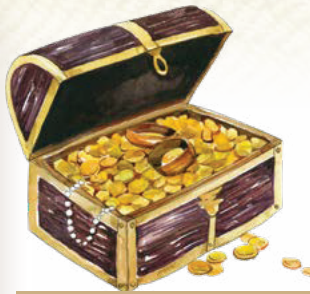
Quand j'eus terminé mon œuvre, j'éprouvai un sentiment de satisfaction particulier. Ce n'est qu'en fournissant en continu de gros efforts dans l'analyse d'un passage particulier, jusqu'à ce qu'on le comprenne parfaitement, que l'on peut parvenir à ce sentiment de joie que seul l'homme de Torah connaît. Pourtant, après cela, au lieu de se reposer des efforts fournis dans son étude, ce dernier ne se relâche pas, mais se hâte au contraire de coucher par écrit les conceptions qu'elle a fait naître dans son esprit, d'une valeur inestimable, si bien que son étude est un éternel recommencement.

À une autre occasion, je rencontraï de grandes difficultés dans la compréhension d'un certain passage de Guémara. J'eus beau me torturer l'esprit pendant deux semaines à la recherche d'un rayon de lumière, je ne parvenais pas à descendre jusqu'à sa racine.

Cela me perturbait tant que je décidai de me rendre au *beit hamidrach* pour approfondir ce passage, jusqu'à ce que je parvienne à le comprendre entièrement et à trouver des réponses à toutes mes questions.

Grâce à D.ieu, après de grands efforts, j'eus le mérite de comprendre le sujet sous tous ses angles et de trouver des explications parfaitement satisfaisantes.

Toutefois, ma joie immense d'avoir enfin pu comprendre ce passage était ternie par des regrets : si j'avais fourni de tels efforts quelques jours auparavant et avais optimisé mes moments d'étude de ces deux semaines, j'aurais certainement eu le mérite de le comprendre à ce moment et n'aurais pas connu ces jours de tourment.



DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre Maître le Gaon et Tsadik Rabbi **David 'Hanania Pinto** chelita

Se sanctifier dans ce qui est permis

« **Soyez saints ! Car Je suis saint, Moi, l'Éternel.** » (*Vayikra* 19, 2)

Il existe un principe connu selon lequel l'homme ne peut progresser dans la sainteté que s'il se voue à l'étude de la Torah. Nos Maîtres (*Chabbat* 83b) nous enseignent en effet : « Que l'homme ne cesse jamais d'étudier au *beit hamidrach*, même au moment de la mort, comme il est dit : "Voici la règle (Torah) lorsqu'il se trouve un mort dans une tente." Même au moment de la mort, sois occupé à étudier la Torah. Rêch Lakich affirme : "Les paroles de Torah ne se maintiennent que chez celui qui se tue à la tâche pour elles." »

Avant de quitter ce monde, Rabbénou Hakadoch leva ses dix doigts vers le ciel et dit : « Maître du monde, Tu sais pertinemment que j'ai utilisé ces dix doigts pour étudier la Torah et n'ai pas profité de ce monde, même avec le plus petit d'entre eux. Qu'il soit de Ta volonté que je puisse reposer en paix ! » Par quel mérite fut-il surnommé « Rabbénou Hakadoch » ? Grâce à sa conduite particulièrement sainte ; toute sa vie durant, il ne mit pas la main sous sa ceinture. Du fait qu'il se mit à l'écart des plaisirs de ce monde, il acquit un haut niveau de sainteté.

Comment l'homme, créature matérielle devant, pour survivre, satisfaire des besoins physiques, comme manger, boire et dormir, peut-il se vouer à l'étude de la Torah ? S'il se sanctifie dans ce qui est permis, en répondant à ces divers besoins uniquement afin de renforcer son corps pour servir l'Éternel, et non pas pour en retirer une jouissance, D.ieu considérera qu'il s'est consacré à l'étude, car il ne peut en faire davantage. Rabbi Élimélekh de Lizensk *zatsal* nous recommande à cet égard : « Avant de procéder à l'ablution des mains d'avant le repas, on récitera la prière *hachav* de Rabbénou Yona et, après avoir mangé le pain, on dira : "Afin d'unifier le Saint béni soit-Il et la Présence divine, je ne mange pas pour le plaisir du palais, à D.ieu ne plaise, mais afin que mon corps soit sain et fort pour servir l'Éternel." »

Quand l'homme se sanctifie dans ce qui est permis, en renonçant à ce qui n'est pas nécessaire au maintien de son corps, l'Éternel considère qu'il n'a pas du tout profité de ce monde et s'est totalement voué à la Torah et aux *mitsvot*. Il atteint alors le niveau des anges.

Mais, il existe alors un risque qu'il s'enorgueillisse, pense avoir atteint le summum et ne plus avoir besoin de progresser dans la sainteté. C'est pourquoi la Torah précise que la sainteté de D.ieu est supérieure à celle de l'homme. Même si ce dernier se consacre pleinement à l'étude, il ne peut se permettre de se reposer sur ses lauriers. Il lui incombe de continuer à se travailler et à servir l'Éternel jusqu'à son dernier jour, car, à tout moment, il peut être la cible du mauvais penchant, capable de le faire déchoir, conformément à l'enseignement de nos Sages : « Ne crois pas en toi jusqu'au jour de ta mort. » (*Avot* 2, 4)

LA CHÉMITA



Il est permis de cueillir des feuilles de fraises pour les donner à manger à des vers. Cela n'est pas considéré comme du gaspillage de fruits de la septième année.

Il est interdit d'abîmer le goût de fruits de la septième année en les mélangeant à une denrée amère. Cela reste interdit, même si, par ce biais, on donne un bon goût à un autre aliment. C'est pourquoi on se gardera de faire tremper des légumes [concombres, olives, oignons] dans du vinaigre de la *chémita* ou de l'utiliser pour nettoyer de la salade verte, du fait qu'ensuite, on le jette, ce qui reviendrait à du gaspillage.

Il est interdit d'huiler un moule, avant de cuire du pain ou un gâteau, avec de l'huile de la septième année, parce que sa fonction serait uniquement d'empêcher que la pâte colle au moule. De même, cette huile ne doit pas être mélangée avec d'autres ingrédients pour être employée pour l'allumage ou pour confectionner une crème, car, le cas échéant, elle ne servirait pas à la consommation, ce qui est considéré comme du gaspillage.

L'huile de la septième année peut être utilisée pour enduire le corps, mais ne doit pas l'être pour lisser des ustensiles ou du bois.

Par contre, on se gardera d'enduire le corps de vin ou de vinaigre de la *chémita*, car cette pratique n'est pas courante.

Il est permis d'utiliser de l'huile de la septième année pour l'allumage des lumières de Chabbat, du fait qu'on en retire une jouissance, et on a le droit de réciter la bénédiction usuelle.

Concernant l'allumage des lumières de 'Hanouka, il existe différents avis. D'après certains, il est interdit d'utiliser de l'huile de la septième année, car elle ne doit pas être employée pour l'allumage. Mais d'autres affirment que c'est permis, parce que l'accomplissement d'une *mitsva* est considéré comme un besoin de l'homme. Bien qu'on se montre généralement strict à cet égard, si on n'a pas d'autre huile à sa disposition, on peut utiliser celle-ci.

Il est permis d'utiliser l'huile de la septième année pour allumer une lumière à la synagogue ou afin de commémorer un *yahrzeit*, mais uniquement la nuit, près de la table, de sorte à pouvoir profiter un peu de cette lumière. Cependant, la journée, on se gardera d'employer cette huile à cet usage, parce qu'on n'en tire aucun profit.

Par contre, on peut être permissif avec une huile confectionnée à partir de produits ayant poussé sur le terrain d'un Juif qui a été vendu à un non-Juif, et l'utiliser pour l'allumage même la journée. Cela est permis, a fortiori, s'il s'agit d'une huile confectionnée avec des produits provenant d'un non-Juif.



en souvenir du JUSTE

**Rabbi
Yaakov
Yossef
zatsal**

À la clôture de Sim'hat Torah de l'année 5707, brilla une lumière dans le foyer du *Gadol Hador*, le *Richon Létsion* Rabbénou Ovadia Yossef *zatsal*, avec la naissance d'un garçon, Yaakov.

Dès sa jeunesse, Rabbi Yaakov imita la conduite de son père et se déplaça dans l'ensemble du pays, d'une localité à l'autre, pour y donner des cours de Torah et de Halakha. Son emploi du temps était particulièrement chargé. Le matin, il se levait de bonne heure pour prier au *nets* face au tombeau du Tana Chimon Hatsadik, près de son domicile situé dans le quartier de Chmouel Hanavi, à Jérusalem. Puis, tout au long de la journée, il donnait des cours de Torah.

Il n'était jamais prêt à renoncer à l'un d'entre eux, alors que, durant plusieurs décennies, il en donna au moins une quarantaine par semaine. Jusqu'à ses derniers jours, il poursuivait cette tâche avec dévouement, en dépit de sa mauvaise santé. Car, de son point de vue, les besoins de la communauté étaient tel de l'oxygène ; ils lui transmettaient de la vitalité, comme en témoignèrent ses nombreux élèves.

Outre son exceptionnelle érudition en Torah, il était doté de vertus raffinées et d'une grande humilité. Il considérait chaque question avec le plus grand sérieux, l'écoutant attentivement pour ensuite y répondre d'un visage avenant, avec calme, modestie et crainte du Ciel.

Un de ses disciples raconte que, lors d'une visite à des endeuillés, il s'enquit de leur bien-être et, aussitôt après, commença à leur citer couramment et en détail les lois particulières les concernant, afin de leur éviter la gêne de poser des questions à ce sujet. Ensuite, il attendit un peu pour vérifier que rien n'était resté obscur. Tout ceci avec tact, gentillesse et mû d'un profond amour pour ses frères juifs.

Même ses cours les plus profonds, il savait les formuler dans un langage clair, accessible à tous. Rien d'étonnant qu'il parvint à être tellement apprécié par des milliers de fidèles, provenant de toutes les diverses tendances religieuses. Des centaines de ses cours sur certaines parties du Choul'han Aroukh furent diffusées auprès du public et ses paroles éclairèrent un nombre considérable d'étudiants les buvant avec soif.

Lors d'un de ses cours, Rabbénou Ovadia Yossef *zatsal* fit l'éloge de son fils et décrivit sa grandeur, en rapportant notamment des histoires qu'il entendit lui-même pendant la *chiva* :

« J'aimerais vous raconter des anecdotes sur le défunt, desquelles j'ai eu vent suite à son décès et que j'ignorais jusque-là, commençait-il à dire en introduction.

« Un couple de repentis, auparavant non pratiquants, participait à son cours. Un jour, il leur demanda dans quelle école étaient scolarisés leurs enfants et ils lui répondirent qu'ils étudiaient dans une institution non religieuse. Il leur demanda alors de les placer

dans une école religieuse, ce qu'ils acceptèrent.

« Mais leur fille aînée était déjà dans une grande classe et il fallait l'inscrire dans un séminaire orthodoxe. Pour ce faire, Rabbi Yaakov se rendit d'un séminaire à l'autre, mais, à chaque fois, il s'entendait dire : « Nous ne pouvons pas l'accepter. Elle a suivi une instruction laïque et risque d'influencer toute la classe. » Mais, il ne baissa pas les bras. Il alla voir le directeur d'une école 'Habad qu'il connaissait et lui dit : « Je te demande de l'accepter. » Puis il ajouta : « Si tu la refuses, c'est une question de vie ou de mort, car si on la rejette, que va-t-elle devenir ? C'est pourquoi je te demande d'envoyer la question à ton Rabbi par fax et de te plier à ses directives. » Ce qu'il fit.

« Trois jours plus tard, mon fils revint le voir, mais il n'avait toujours pas reçu de réponse de son Rabbi. Peu de temps après, il vint aux nouvelles et, cette fois, le directeur lui dit : « Il m'a dit de l'accepter tout de suite. »

« En grandissant, cette jeune fille épousa un *avrekh* et eut onze enfants, tous *avrékhim* et *bné Torah*. Quel mérite a Rabbi Yaakov d'avoir été l'auteur d'un tel miracle ! Ce n'était pas son devoir de s'impliquer autant dans cette cause, mais, par amour profond pour les Juifs, il voulait qu'ils étudient la Torah. »

Les fils de Rabbi Yaakov racontent que leur père se réjouissait toujours pour les *Tsadikim* qui avaient le mérite de quitter ce monde la veille de Chabbat, après *'hatsot*. Or, il eut lui-même ce privilège.

Dans son extrême humilité, il demanda qu'on ne prononce pas d'éloges funèbres sur lui, en dehors de paroles destinées à donner du mérite au grand nombre. De même, il demanda qu'on se contente d'écrire sur sa tombe une épitaphe restreinte, résumant sa vie : « Ci-gît Ton serviteur, fils de Ta servante, Yaakov 'Hai ben Margalit. » Puisse son mérite nous protéger !

**Désirez-vous donner du mérite au grand nombre
en contribuant à la diffusion de l'hebdomadaire
Pa'had David dans votre quartier ?**

Adressez-vous à nous, dès aujourd'hui,
à l'adresse : mld@hpinto.org.il

Vous recevrez la bénédiction du Tsadik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

**Pour recevoir quotidiennement
des paroles de Torah**

prononcées par notre Maître,

l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita,

envoyez-nous un message

Anglais +16467853001 • Français +972587929003

Espagnol +541141715555 • Hébreu +972585207103



« Goûtez et voyez que l'éternel est bon ! »

Bonne nouvelle : Avec l'aide de D.ieu, il est désormais possible de suivre les cours de notre Maître l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita en hébreu, anglais, français et espagnol

sur le site Kol Halachone ou en composant le numéro 073-371-8144

Il sera prochainement possible d'obtenir un catalogue détaillé des cours où chaque cours correspond à un numéro direct. Pour le recevoir : mld@hpinto.org.il

Les cours suivent l'ordre des sections hebdomadaires et des fêtes, ainsi que divers sujets. Écoutez et votre âme revivra !



Kédochim (213)

קדשים תהיו כי קדוש אני (יט. ב)

«Vous serez saints, car Je suis Saint» (19,2)

Pourquoi cette injonction est-elle au futur ? **Le Or Ha'Haïm Haquadoch** répond que c'est afin de nous apprendre que cette Mitsva (« Vous serez saints ») n'a pas de fin ni de limite, elle est constamment en vigueur, car le niveau atteint actuellement n'est jamais suffisant, n'étant jamais maximal. De même qu'il n'y a aucune limite, ni aucune mesure à la sainteté Divine, de même, D. attend de Ses enfants qu'ils Lui ressemblent en progressant sans fin dans la Kédoucha. Tant qu'il y a de la vie, il faut travailler à se parfaire. **Le Rav Yé'hezkel Levinstein** commente ce verset: N'allons pas penser que nous sommes incapables d'accéder à la sainteté en raison de notre nature physique. Celui qui aspire sincèrement à se purifier et à s'élever est assuré d'y être aidé et secouru par le Ciel. A lui de faire le premier pas pour recueillir cette assistance divine.

Le Rav Moché Feinstein demande : Que signifie cette précision: «Car Je suis Saint»? Logiquement, pour engager notre prochain à accomplir un certain acte, il faut que nous l'ayons nous-même effectué. Si nous le réprimandons parce qu'il a manqué à un devoir que nous-même n'avons pas rempli, nos paroles tomberont dans les oreilles d'un sourd, et lui-même ne pourra présenter de telles revendications à d'autres, selon la formule de la Guémara (Sanhédrin 18a) «Commence par t'embellir toi-même avant d'embellir les autres». Voilà pourquoi, D. nous enjoint : « Vous serez saints, car Je suis saint. » : parce que Lui-même nous montre l'exemple en « Se modérant », si l'on peut s'exprimer ainsi, et en Se retenant de suivre Son attribut de Justice.

הוכח תוכיח את עמיתך (יט. יז)

« Tu réprimanderas ton prochain » (19.17)

Dans la Guémara, une règle fixe que toutes les particules **אח**, **Ete** et **גם guam** viennent ajouter un nouvel enseignement. Quel est donc l'ajout, dans cet enseignement ? **Rav Israël Sanlanter** explique que le '**Ete**' vient ajouter que l'Homme doit également se réprimander lui-même : '**Ete**', y compris toi-même !. En effet, on doit être assez honnête pour se corriger soi-même de ses fautes ! **Le Ben Ich Haï** illustre cet enseignement par une parabole. Un homme vola et fut jugé par le Roi, qui le condamna à la peine capitale. Avant que ne soit exécutée la sentence, le coupable demanda à

prendre la parole. Il expliqua qu'il détenait un savoir particulier que personne d'autre au monde ne connaissait, et qu'il voulait la transmettre avant de mourir, afin que le monde continue à en jouir. Le Roi, curieux, demanda de quel savoir il s'agissait. Le voleur expliqua qu'il savait comment planter une graine dans la terre afin qu'elle donne des fruits en trente minutes seulement. Le Roi accéda à sa requête et ordonna de lui donner ce qu'il réclamait pour enseigner sa science. Il mélangea de l'eau avec certaines herbes très spéciales, puis planta la graine. A ce moment, il se tourna vers le Roi et s'exprima ainsi : Ma préparation est prête, il ne reste qu'à arroser la plante avec mon mélange. Mais la condition indispensable à la réussite de l'opération est que les mains qui versent ce mélange soient propres et exemptes de tout vol. J'honore donc le Premier Ministre à se mettre à la tâche. Ce dernier refusa, arguant qu'étant enfant, il avait volé quelques friandises à l'épicerie, Le voleur proposa donc au Ministre des Finances, qui, confus, s'exempta également prétextant que vu son poste, il se peut qu'il ait involontairement détourné quelques deniers, et qu'il ne fallait prendre aucun risque quant à la réussite de l'opération. L'homme se tourna donc vers le Roi, qui expliqua qu'étant jeune, il avait volé quelques diamants de son père, le défunt Roi. Le voleur s'exclama : Vous avez tous volé, et vous me condamnez à mort alors que j'ai volé quelques miches de pain pour subsister. Le Roi, honteux, comprit le subterfuge et le gracia. Ainsi, nous devons être exempts de tout reproche avant de réprimander les autres, ce qui est loin d'être acquis.

ואהבת לרעך כמוך (יח. יח)

« Tu aimeras ton prochain comme toi-même » (19,18)

Le Boyaner Rebbe s'est une fois lamenté: J'ai souvent vu des juifs courir au travers toute une pièce lorsqu'ils ont remarqué qu'un morceau d'un Sidour était tombé par terre. Avec beaucoup de précaution, ils l'ont ramassé et embrassé, lui évitant d'être profané. Cela est le signe d'une belle sensibilité aux Mitsvot. Mais je ne peux pas comprendre pourquoi, lorsqu'un autre juif tombe durant des moments difficiles de la vie, les gens ne vont pas courir afin de le ramasser et le protéger d'être dévasté. Après tout, un juif est comparé à un Séfer Torah entier et pas uniquement à un morceau

d'un Sidour. **Rav Lévi Yitshak de Berditchev** explique que de même que notre amour pour nous-même n'est pas dépendant de qualités particulières, de même doit-il en être pour notre amour avec notre prochain. Un juif doit être aimé uniquement pour le fait qu'il est également juif. Nos défauts ne diminuent pas l'amour que nous nous portons, et il doit en être de même avec un autre juif.

וְאַהֲבָתָם לְרֵעֵהוּ כְמוֹתָם (יט. יח)

« Tu aimeras ton prochain comme toi-même » (19,18)

(18; 19)

Rabbi Yaakov Yitshak de Pchisha disait que "tout comme vous pouvez accorder plus de valeur à l'une des parties de votre corps plutôt qu'à une autre, ainsi votre cœur a plus de valeur que votre main, vos yeux en ont plus que vos pieds, vous faites, néanmoins, extrêmement attention à ce qu'aucune partie de vous-même ne soit blessée. Il doit en être de même de votre prochain. Même la personne que vous estimez le moins a droit au plus grand respect. Bien que notre cœur ou nos yeux nous paraissent plus importants que nos orteils ou nos doigts, nous sommes, au demeurant, extrêmement vigilants en ce qui concerne la bonne santé de ces derniers. Aimer son prochain comme soi-même signifie accorder au plus insignifiant des hommes le même respect que celui que l'on accorde à la partie la plus insignifiante de soi-même.

אֶרֶץ זָבַת חֵלֶב וְדָבָשׁ (כ. כד)

« Un pays où coule le lait et le miel » (20,24)

Il y a énormément de choses sublimes en Israël. Pourquoi insister sur le lait et le miel? Le lait: Il y a une Halakha (Choulhan Arouh, Yoré Déa 79,2) nous disant qu'un élément venant d'une origine impure, est également impur. Une exception à cette règle est: le lait. Le lait est produit à partir du sang d'un animal, qui est considéré comme impur, mais néanmoins, le lait nous est permis. La Torah nous enseigne que la terre d'Israël possède une qualité unique: Tout juif qui y vient, même si à un certain moment de sa vie, il manquait de pureté, va se rendre compte que l'air de la terre d'Israël l'aidera à devenir pur. A l'image du lait, la terre d'Israël a la particularité d'être la seule terre qui va aider à rendre pur, ce qui avait une origine impure. Le miel: En hébreu, le miel se dit: Dvach (דבש), mot qui a une valeur numérique de: 306, qui est la même que: « Av ara'haman » (אב הרחמן - Père miséricordieux). L'unicité de la terre d'Israël réside dans le fait qu'elle est bénie par la miséricorde de D., comme il est écrit dans la Torah: « Un pays sur lequel veille Hachem, ton D.,

et qui est constamment sous l'œil du Seigneur, depuis le commencement de l'année jusqu'à la fin. » (Dévarim 11,12).

Aux Délices de la Torah

Halakha : Les lois de la Chemita

Il est interdit de faire sortir des fruits de Chemita en dehors de la terre d'Israël. C'est pour cela que quelqu'un qui voyage en Israël, n'aura pas le droit d'emporter des fruits, des légumes de Chemita avec lui. Même si les aliments de Chemita se trouvent déjà en dehors de la terre d'Israël, il sera interdit de les déplacer d'une ville à l'autre.

Rav Cohen

Dicton : La définition de l'amour, c'est le plaisir que l'on trouve à voir les qualités de son prochain.

Rav Noah Weinberg

שבת שלום

יוצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרים, הדסה אסתר בת רחל בחלא קטי, אברהם בן רבקה, מאיר בן גבי זווירה, אליהו בן תמר, ראובן בן איזא, ששא בנימין בן קארין מרים, ויקטוריה שושנה בת ג'וים חנה, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרים, שלמה בן מרים, שמחה ג'וים בת אליז, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלמה, אלחנן בן חנה אנושקה, רבקה בת ליזה, ריש'רד שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרים בת עזיזא, חנה בת רחל, דוד בן מרים, יעל בת כמונה, חנה בת ציפורה, ישראל יצחק בן ציפורה, יעל רייזל בת מרטין היימה שמחה. זיווג הגון לאלודי רחל מלכה בת חשמה, הצלחה לחנה בת אסתר וליונתן מרדכי בן שמחה ברכה זרע של קיימא ללבנה מלכה בת עזיזא וליאור עמיחי מרדכי בן ג'יזל לאוני. לעילוי נשמת: ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן משה, מסעודה בת בלח, יוסף בן מייכה. מוריס משה בן מרי מרים. משה בן מזל פורטונה. שמחה בת קמיר. מיכאל צ'רלי בן ג'ולייט אסתר.





Rav Haimanuel Cohen,
Rosh Yeshiva Hachinukh Bnei
Ezra de Paris (Rav Haimanuel)

Nissan 5774

בית נאמן

COURS DE NOTRE MAITRE MARAN
CHALITA

Possibilité
d'écouter le cours
de Maran Chlita en
Direct ou en Replay sur
<https://www.yhr.org.il/video-ykr>

Sujets de Cours :

1. Se dévouer pour la Torah
2. Le jeûne des premiers nés et le Sioum d'un traité la veille de Pessah
3. Kadech, Ourhats, Karpass, Yahats, Maguid, Rohtsa, Motsi-Matsa, Maror, Korekh, Choulhan Orekh, Tsafoune, Barekh, Hallel, Nirtsah
4. La loi sur le riz pendant Pessah
5. Pendant Ma Nichtana, on coupe le vin avec de l'eau pour le deuxième verre, seulement pour le chef de famille
9. Celui qui souffre du diabète devra faire attention lorsqu'il boira les verres
10. Lire Chir Hachirim à la fin du Seder pour la Bérakha et la Hatslaha, c'est une Ségoula testée et approuvée

« Tout juif a une part dans le monde futur »

¹Entre Pessah et Chavouot, nous lisons les Pirkei Avot. Les ashkénazes prolongent cela jusqu'à la fin de l'été, ils recommencent après Chavouot par le chapitre 1, puis le 2 etc... Mais nous, nous lisons seulement pendant les six Chabbat qui arrivent. « Tout juif a une part dans le monde futur, comme il est dit : « Et ton peuple n'est composé que de justes, qui posséderont à jamais ce pays, eux, rejeton que j'ai planté, œuvre de mes mains, dont je me fais honneur ». Cette Michna ne fait pas partie du traité Avot mais plutôt du traité Sanhédrin. Le dernier chapitre de Sanhédrin commence par cette Michna, c'est pour cela d'ailleurs qu'il s'appelle « פרק חלק » en référence à la phrase « כל ישראל יש להם חלק » (Leviticus 24:22). Même des grands Récha'im, quelques fois, l'envie leur vient de faire une Miswa. Des fois ils se sentent vides dans leur vie, et ils cherchent à faire une Miswa. On m'a raconté des faits sur des Récha'im connus, qui ont détruits des maisons et des foyers etc... Mais des fois quelque chose se réveille dans leur cœur, et ils ont envie de faire quelque chose. Il y a quelqu'un comme ça qui a beaucoup d'argent, et il est parti faire une enquête sur une famille pauvre pour savoir si c'était vrai. Cette famille avait besoin d'une grande somme pour marier leur fille, et cet homme s'est engagé à payer 50% du mariage. Une autre fois, il y avait une intronisation de Sefer Torah, et il voulait s'associer, alors il a pris sur lui encore 50% du montant du Sefer Torah. Même les Récha'im font des Miswot.

Hashem ne nous remplacera jamais par une autre nation

Chaque membre du peuple juif a une part au monde futur, même le plus mauvais, il est plus juste que le plus juste des autres nations. Qui sont les justes des autres nations ? Ils font le Jihad. Qu'est-ce que c'est le Jihad

? C'est de tuer des juifs. Un juif va faire le Seder de Pessah avec ses parents, et soudain on lui tire dessus. C'est la méchanceté dans toute sa splendeur. Pourquoi faites-vous cela ?! Si c'est la guerre, c'est autre chose ; mais de tuer pour rien des femmes, des bébés, des enfants, pourquoi ? Pour rien. Ils sont complètement fous et ne comprennent rien², ils veulent disparaître apparemment. C'est celui qui risque sa vie pour sauver les juifs qui s'appelle « juste ». Hashem ne nous remplacera jamais par une autre nation, même si les non-juifs inventent tous les mensonges au monde, et prétendent croire en Hashem. C'est ce que l'on dit dans les supplications du Lundi et Jeudi : « כי נאמו גוים »

2. Ils leur ont mis dans la tête que ce doit arriver à l'homme, lui arrivera, coûte que coûte. Ils pensent que si la fin d'un homme est prévu, même s'il s'enferme au maximum, il mourra soudainement. C'est, selon eux, la volonté de l'Eternel. Et si l'homme doit vivre, alors, même s'il part en guerre, dans le feu, il restera vivant. Du coup, que perdent-ils à aller en guerre? S'ils reviennent vivants, c'est qu'ils devaient vivre. Et s'ils n'en reviennent pas, c'est qu'ils devaient mourir. Ils disent, en arabe, « on ne peut fuir le destin ». Dans un responsa, le Rambam a rejeté cette façon de penser. Je n'avais pas compris, au départ, où il voulait en venir. Jusqu'à ce que je percute qu'il voulait rejeter cette idéologie. Selon eux, si un homme sauté du dixième étage, le résultat de la chute dépend du destin. S'il devait mourir, il serait mort, même sans sauter. Et s'il devait rester en vivant, il restera en vie, malgré la chute. Que peut-il alors leur arriver? C'est pourquoi, ils sont prêts à donner leur vie pour le Djihad. Le Rambam explique, que selon la Torah, il n'en est pas ainsi. Il est écrit, qu'en cas de guerre, « celui qui a construit une maison, mais ne l'a pas inaugurée, qu'il retourne chez lui, de peur de mourir en guerre, et qu'un autre l'inaugure, à sa place. », ou « celui qui a fiancé une femme, et ne l'a pas mariée, qu'il retourne chez lui, de peur de mourir en guerre, et qu'un autre l'épouse, à sa place » (Devarim 20:5-7). Or, si on suit l'idéologie orientale, c'est-à-dire qu'on ne peut fuir son destin, alors l'homme pourrait aller en guerre, sans crainte, et ce qui doit lui arriver, aura lieu. On voit, de ce passage de la Torah, qu'il y a une différence quand un homme part en guerre, à cause du danger. Seulement, il s'agit là de leur idéologie folle. Le monde occidental ne comprend pas comment ils sont capables de donner leur vie, alors que l'instinct de survie domine l'homme, habituellement. Mais, ils ont une pensée différente.

1. Il s'agit d'un cours, donné par notre maître Chalita, à la synagogue, mardi 22 Nissan 5774, entre Minha et Arvit.

All. des bougies | Sortie | R.Tam

Paris 20:44 | 21:58 | 22:16

Marseille 20:20 | 21:26 | 21:51

Lyon 20:29 | 21:39 | 22:01

Nice 20:13 | 21:20 | 21:44



בית נאמן
bnt.naaman@gmail.com

1

הרב חיים מנחם
הרב חיים מנחם
הרב חיים מנחם

הרב חיים מנחם
הרב חיים מנחם
הרב חיים מנחם

« אבדה תקותם, כל ברך לך תכרע וכל קומה לפניך תשתחוה » - « puisque les peuples sont croyants, leur espoir a été perdu ; tout genoux s'agenouillera devant toi, et toute posture se prosternera à toi ». Je ne comprenais quel est le lien entre les deux parties de cette phrase. En vérité, ce sont les peuples qui disent que l'espoir d'Israël a été perdu. Pourquoi ? Parce que maintenant, même les non-juifs croient en Hashem, pas comme à l'époque où ils adoraient les idoles. Mais nous pouvons leur répondre que notre espoir perdurera à jamais car Hashem ne nous remplacera jamais par un autre peuple. Même s'il est écrit dans le dollars américain « nous croyons en Hashem », quelqu'un a interprété cela en disant qu'en vérité cette phrase est écrite sur leur monnaie pour nous faire comprendre que leur dieu, c'est le Dollars. Ce sont des choses vaines. Mais le peuple d'Israël qui croit en Hashem, celui-là possèdera à jamais ce pays, et Hashem se fait honneur par lui. Il y a des gens droits et vrais, pour eux, une parole est une parole, une promesse est une promesse³.

Birkat Avot et Hassdei Avot

⁴Rabbi Yossef Haïm a écrit deux livres sur les Pirkei Avot. Il en a écrit un dans sa jeunesse, qu'il a appelé Birkat Avot, et un autre dans sa vieillesse qu'il a appelé Hassdei Avot. Aujourd'hui, le monde connaît seulement le livre Hassdei Avot, mais en dehors d'Israël, nous avions aussi le livre Birkat Avot. Le livre Birkat Avot, il l'a écrit avant d'être allé sur le tombeau de Bénayahou Ben Yéhoyada, et le deuxième, il l'a écrit après. Entre ses deux livres, son style a complètement changé. Dans le livre Birkat Avot, chaque mot a son poids d'or, il y a des vrais

3. Un juif avait fait affaire avec un Arabe à Dubaï (où tous les grands riches, ont construit une tour deux fois plus haute que es tours jumelles. Personne ne leur fait rien. Quelque chose d'énorme, je crois à huit cents mètres. " Et sa hauteur dans le ciel " "). L'Arabe est mort subitement, alors que le juif avait son argent. Le juif l'a appelé: " Viens chercher la marchandise ", " Je t'ai apporté la marchandise. " Puis, ils lui répondent en arabe, et il parle anglais. Où est l'homme ? À la fin, sa femme lui a répondu : Il essaye de lui parler en français. Elle lui a parlé, a compris. Elle lui a dit que son mari est mort. Il lui a dit avoir de l'argent de son mari, un très somme respectable et il tenait à lui la rendre. Elle lui dit : « Merci beaucoup, où avons-nous entendu une chose pareille ? Il aurait pu prendre l'argent et partir ». Alors, il est venu et lui a rendu tout l'argent. Cela lui a valu la renommée d'être une personne loyale et honnête. Mais il s'est dit, dans son cœur, pourquoi suis-je revenu ? n'est-ce pas une perte ? Il n'y avait rien d'interdit à garder l'argent de ce non-juif. Il dit cela à sa femme, et elle lui dit : « Et le commandement de la sanctification de Dieu que tu as fait, tu as oublié?! Il vaut un demi-million de dollars. »Après quelques jours, un grand homme riche l'a appelé, lui a dit « écoutez, j'ai beaucoup d'argent, et ils m'ont arnaqué plusieurs fois dans ma vie, m'ont volé, m'ont roulé. Et j'ai entendu dire que tu étais un Juif honnête et loyal qui a rendu une grosse somme dont personne ne sait rien, alors je veux passer un marché avec toi. » Lors du premier accord qu'il a conclu avec lui, il a gagné le double du montant qu'il a rendu à cette femme ! Qu'une personne sache qu'il faut toujours garder l'honneur de la Torah, l'honneur du peuple d'Israël. Parfois un juif ça quelque part, et il obtient une bonne renommée. Parfois, c'est l'inverse. Ils vont dans des hôtels luxueux, ils y trouvent des robinets en or, et les volent avant de partir. Ils règlent leur chambre, mais sont largement remboursés par ce qu'ils ont subtilisé. Et ensuite, on entend que l'hôtel ne reçoit plus les israéliens... Comment cela arrive ? A cause de la mauvaise éducation qu'ils reçoivent ici...

4. Il s'agit d'un cours, donné par notre maître Chalita, à la synagogue, mercredi 23Nissan 5774, entre Minha et Arvit.

enseignements, il n'y a pas d'histoires ou autres. Mais dans le livre Hassdei Avot, il ramène des allusions, des enseignements et des histoires sur chaque Michna. Il y a des histoires qu'il ramène pour expliquer la Michna, mais lorsqu'il dit « מעשה שהיה », c'est une vraie histoire qui s'est passée. Plein de sagesse⁵.

Les sages ont fait des décrets et ont été stricts pour nous alléger les obstacles

Ici (Avot chapitre 1 Michna 1) dans Hassdei Avot il écrit : « Quel est le lien entre la phrase « ces derniers énoncèrent les trois maximes suivantes : soyez pondérés dans le jugement, etc... » et la phrase précédente : « il la transmet à Yéhochou'a. Yéhochou'a la transmet aux anciens, et les anciens aux prophètes. Les prophètes la transmettent aux membres de la Grande Assemblée » ? » Est-ce que ces derniers ont énoncés seulement trois maximes ? Non, ils ont dit plein de choses. Alors pourquoi notre Michna nous enseigne particulièrement ces trois maximes ? Alors le Rav répond qu'il y a beaucoup d'opposants aux sages, qui disent que les sages ont été très stricts dans beaucoup trop de choses. Mais ce n'est pas correct, car celui qui réfléchit, verra que les sages ont été très indulgents avec nous. Chaque décret et sévérité qu'ils nous ont imposés, a pour but de nous empêcher de tomber dans l'interdit. Donc ils nous ont allégé le risque de fauter. Par exemple, d'après la Torah, il est permis de déplacer quelque chose de Mouktsé pendant Chabbat. Donc un homme pourrait prendre par exemple un stylo pendant Chabbat sans problème, la Torah interdit seulement d'écrire. Et même si un homme écrit une seule lettre, selon l'avis de Reich Lakich (Yoma 73b) c'est permis selon la Torah car ça s'appelle « חצי שיעור ». Donc un homme peut écrire une lettre pendant Chabbat et dire que c'est autorisé, il n'a pas commis d'interdit selon la Torah. Mais des fois, même l'écriture d'une seule lettre peut le rendre passible d'apporter un sacrifice ou même d'être retranché du peuple. Dans quel cas ? S'il manquait une lettre dans le Sefer Torah, et qu'une personne vient l'écrire pendant Chabbat, même s'il ne s'agit que d'une seule lettre, la Torah considère que c'est une transgression de Chabbat (Chabbat 104b) car c'est l'écriture de cette lettre qui permet de rendre valable tout le Sefer Torah. Donc lorsque les sages nous ont dit de ne pas toucher le stylo pendant Chabbat, ils nous ont enlever cet obstacle dans lequel nous aurions pu trébucher. Il y a aussi plusieurs exemples dans les Halakhot de pureté. Certains avis disent que d'après la Torah, il n'y a aucun problème à toucher sa femme Nida, mais les sages nous imposé de ne pas toucher, car sinon l'homme serait tenté d'aller plus loin, il ne pourra pas se retenir. Le Yetser Hara est terrible et cruel. Si tu le provoque, c'est comme le feu. C'est pour cela que les sages t'ont fait des barrières. C'est simple.

Première maxime – « Soyez pondérés dans le jugement »

5. Dommage que personne n'a pensé à rassembler les deux livres en un. Le Rav Hida, par exemple, a écrit 6 livres sur la Hagada de Pessah. Nous ne connaissions, à l'époque, que le commentaire « Simhat Hareguél », mais il y en a d'autre du Rav. Ils les ont rassemblés « Zeroa Yemine », et d'autres... Certains ont mis, sur chacun des paragraphes de la Haggada, les 6 commentaires. D'autres ont compilé les 6 livres, ensemble, l'un derrière l'autre. Et tu choisis celui que tu veux lire.

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

Certains se plaignent en disant que les sages nous ont chargé de contraintes pour pouvoir s'en glorifier, en disant que c'est eux qui décident, ils décrètent, ils dominent le peuple. C'est pour contrer cet argument que l'auteur de la Michna a cité les trois maximes. Première maxime – « Soyez pondérés dans le jugement ». Le Rav rapporte une parabole racontant l'histoire de deux sages qui étaient dans une même ville. Le premier sage répondait sur place à toutes les questions halakhiques qu'on lui posait. Immédiatement, il disait : « c'est permis, c'est interdit, il est coupable, il est dispensé ». Et le deuxième, demandait aux gens d'attendre jusqu'à ce qu'il vérifie dans les livres. Il disait : « attendez un peu, je vérifié et je vous donne une réponse ». Pas toujours vite, vite vite. Alors la femme du premier sage lui demanda un jour : « Dis-moi, si tu connais toute la Torah par cœur, pourquoi as-tu besoin de toute cette bibliothèque chargée de livres ?! A quoi te servent-ils ?! Tu connais tous ces livres par cœur, puisque tu peux répondre à n'importe quelle question halakhique sur place. » Il lui répondit : « Écoutes, j'ai besoin de ces livres, mais je réponds rapidement aux questions, pour que les gens m'honorent plus que le deuxième sage. Lorsqu'ils vont voir le deuxième sage, ils doivent attendre pour avoir une réponse, alors que moi je réponds direct. Donc je me glorifie par cela, car les gens diront : « regardez ce Gaon, il n'y a aucune question qui le bloque »... Je résous toutes les difficultés immédiatement, et je sais qu'il y a des questions difficiles, mais je suis obligé de répondre immédiatement ». C'est de l'idiotie. Il ne faut pas agir comme ça. C'est sur cela que l'auteur de la Michna a dit : « Soyez pondérés dans le jugement », les membres de la Grande Assemblée ont dit que si une question se présente à toi, ne te presse pas pour y répondre, soit pondéré, doucement doucement. C'est une preuve que les sages ne recherchent pas les honneurs, car un homme qui recherche les honneurs ferait le contraire, il dirait « je sais, je sais »⁶ sur n'importe quelle question.

Deuxième maxime – « Formez des élèves en grand nombre »

Deuxième chose - Deuxième maxime – « Formez des élèves en grand nombre ». Si les sages veulent vraiment se vanter et se glorifier, ils n'auraient formé que très peu d'élèves. Pour que ce soit tout le temps eux-mêmes qui décident, qui connaissent tout et qui dirigent. Ils garderaient pour eux la sagesse principale. Mais non, ils ont formé beaucoup d'élèves, et il arrive même que ces élèves-là sont en désaccord avec leur maître, ça arrive. Car d'après la loi, il est permis d'être en désaccord avec ton Rav, si tu ramènes des preuves et que tu écris avec modestie⁷. Donc le principe même de former des élèves en grand nombre est une preuve de modestie.

6. J'ai des petits-enfants, à la maison. Dès que je leur dit « j'ai une devinette » ou « j'ai une question », avant même d'entendre la question, ils disent « je sais ». Je leur dit « comment ? Je ne mémé pas formuler la question. Écoute, et réponds en fonction. Non, ils se pensent prophètes, pensent tout savoir.

7. Le Rambam écrit, dans les lois de Chehita (11:10): « mon père, mon maître, fait partie de ceux qui interdisent, et moi, de ceux qui autorisent ». Regardez la modestie ! Il ne dit pas « mon père interdit, et moi, j'autorise », ce serait comme s'il contredisait son père. Alors, il parle d'un groupe qui autorise et un qui interdit. Son père fait partie du second, et lui de l'autre.

Troisième maxime – « Faites une barrière à la Torah »

Troisième chose - Troisième maxime – « Faites une barrière à la Torah ». Qu'est-ce que cela veut dire ? Les sages ajoutent des sévérités sur la Torah. La Torah dit que le jour de Roch Hachana est le premier jour du mois, et les sages décrètent que ça doit être deux jours. Pourquoi deux jours ? Parce que les témoins arriveront peut-être trop tard (ou s'ils sont venus après Minha. Vérifier dans le traité Beitsa 5a), et en Israël on ne saurait pas quand est le vrai jour (à Roch Hachana, même en Israël on fait deux jours, et en dehors d'Israël, ils font deux jours pour toutes les fêtes, pour Pessah deux jours les premières fêtes, et deux jours les dernières fêtes, pour Chavouot pareil etc...). Mais lorsque les sages disent quelque chose, ils l'appliquent pour eux-mêmes aussi. Ils ne disent pas aux autres de faire, mais eux font autre chose. Cela se produit que chez les non-juifs. Les chrétiens disent : « le pape est au-dessus des lois, le roi est au-dessus des lois », il fait ce qu'il veut. Il donne un décret, mais c'est lui le premier à le transgresser... Chez les sages d'Israël, cela n'existe pas, s'il y a un décret des sages, le premier à l'appliquer est le Rav qui l'a imposé. Le Rav lui-même qui a interdit, c'est lui qui applique ce qu'il a dit⁸. Donc peut-on dire que les sages font des

8. Nos sages interdisent de boire du lait trait par un non-juif, sans surveillance d'un juif (Avoda Zara 35b). Certains disent que cela n'est plus d'actualité car il existe un contrôle gouvernemental, et que les fermiers ne peuvent donc tricher en mettant un autre lait. Il existait une famille juive qui avait l'habitude d'aller, chaque jour, surveiller la traite d'un non-juif, afin de lui acheter le lait de ses vaches. Un jour, les juifs arrivèrent, en retard, dix minutes après la traite. Il leur remit le lait et l'ont réglé. Quand ils arrivèrent chez leur père, il leur demanda de rendre le lait, et de se faire rembourser, car ils n'avaient pas surveillé la traite. En cas de refus, ils devraient, au moins, lui rendre son lait, même sans remboursement. Quand ils vinrent voir le fermier et lui expliquèrent le problème, il refusa catégoriquement, et se mit à les injurier. Ils retournèrent chez leur père qui leur demanda de lui rendre le lait, sans remboursement. Malgré tout, le fermier les fit partir de chez lui, en criant. Le père dut alors se déplacer pour essayer de lui expliquer, calmement, le problème. Il lui dit « écoute, j'ai entièrement confiance en toi. Mais, à l'époque de nos sages, il y avait eu un problème avec des mélanges de lait d'autres animaux. Du coup, nos sages ont interdit tout lait non surveillé, même au 21e siècles. C'est juste une question de principe, pas de confiance ». Le non-juif lui demanda de lui parler, discrètement. Il lui expliqua « vos sages sont vraiment forts. Il est vrai que le gouvernement contrôle, mais, comment font-ils ? Ils vérifient le taux de matière grasse dans le lait, pour savoir s'il a été dilué avec trop d'eau. Que faisons-nous alors ? Nous récupérons du lait de cochon, qui contient un taux de matière grasse beaucoup plus élevé, afin de pouvoir y ajouter beaucoup plus d'eau. C'est ce type de lait que je vous ai vendu aujourd'hui. Combien vos sages ont raison. Cette histoire a été rapporté dans le fascicule du Rav Mahfoud de Pessah 5774. Il a rapporté cette histoire d'un livre dont l'auteur a vécu il y a 60-70 ans. C'est intéressant de savoir qu'aucun contrôle n'est véritablement fiable. Et lorsque les sages ont interdit, ils ont, évidemment, aussi interdit pour eux. Un sage qui n'a pas de lait surveillé, n'en boira pas. Mon père a'h, à Tunis, ne buvait pas de lait. Non parce qu'il n'aimait pas. Si une dame apportait des chèvres, et elle les faisait traire, avec la surveillance d'un juif, il buvait. D'ailleurs, le lait de chèvre est bien plus saint que celui de vache. Sinon, il ne buvait pas, malgré que certains décisionnaires autorisent. Pourquoi ? Car le lait de cochon n'existe pas chez les musulmans. Que reste-t-il ? Le lait de chamelle ? C'est trop chère, et donc pas intéressant. C'est pourquoi le Péri Hadach autorisait, ainsi que le Beit Yehouda Ayach, où le Rachbats. Mais, mon père préférerait se montrer strict, à ce sujet. CNET's ce style de barrière que les sages ont mises en place.

décrets pour s'en glorifier ? Au contraire. Il supporte et souffre lui-aussi de ces décrets. Cela montre que les sages ne cherchent pas à se glorifier en faisant cela.

Ne juge pas rapidement en entraînant un serment en vain

Le Rav a aussi expliqué de la manière suivante : « Soyez pondérés dans le jugement – Et faites une barrière à la Torah ». Ne juge pas rapidement, mais recherche plutôt dans tous les recoins pour trouver la vérité et statuer le jugement. Il a dit que des fois deux personnes viennent chez le Dayan, et ce dernier dit à l'un d'entre eux de jurer, et il est prêt à jurer. Mais est-ce qu'il comprend quelque chose ? Il faut savoir empêcher les gens de jurer, et sortir la vérité à la lumière du jour sans serment. Il y avait une fois une histoire chez le grand-père de Rabbi Yossef Haïm, qui s'appelait Rabbi Moché Haïm et qui était juge au tribunal de Bagdad (il est décédé en 5597 lorsque son petit-fils avait quatre ans). Il y avait un Din Torah dans lequel ils ont dit qu'il faut faire jurer l'une des parties, et le Rav a vu qu'il était prêt à jurer, et qu'il n'aurait aucun problème à jurer. Alors il lui a dit : « Tu crois que je vais te faire jurer sur le Sefer Torah ? C'est sur Chné Louhot Habérit que je vais te faire jurer ! » Il a donc dit à son assistant : « Va ramener le Chné Louhot Habérit ». Le plaignant qui était prêt à jurer a eu une peur bleue. Il croyait que le Rav parlait des deux tables de la loi de Moché Rabbenou, qu'ils les ont sorties de l'exile, ils les ont pris de Babylonie et les ont gardées chez Rabbi Moché Haïm... Il lui dit alors : « Non ! ». Le Rav lui demanda : « Pourquoi non ? Tu as tes arguments et tu es prêt à jurer ». Il lui répondit : « Non, mes arguments sont mensongers, je suis prêt à avouer et à rapporter des preuves contre moi ». Le Rav lui a dit : « d'accord très bien ». Le Rav l'a piégé en disant Chné Louhot Habérit, mais en vérité il faisait allusion au livre du Chlah Hakadosh, c'est seulement le plaignant qui a mal compris en pensant que c'était les deux tables de la loi de Moché Rabbenou...

Un trou qui a trompé le voleur

Le Rav ramène une histoire similaire. Quelqu'un était en chemin et a trouvé une pièce d'or sur son long chemin. Il l'a trouvée et il n'y avait personne dans les parages. Il l'a donc prise pour lui en suivant la loi dans la Guémara (Baba Métsia 21a). Soudainement, quelqu'un a vu une pièce brillante qui a été ramassée par ce Monsieur, il a couru vers lui et lui a dit : « c'est moi qui a perdu cette pièce. Je suis passé ici il y a cinq minutes, et j'ai fait tomber ma pièce, maintenant je suis venu pour la ramasser mais tu me l'as volée. Rends la moi ! » L'autre homme lui répond : « Non, tu ne l'as pas perdue, elle est à moi. Tu es seulement un menteur ». Il lui dit : « allons chez le Rav ». Le Rav lui dit : « tu es prêt à jurer que c'était ta pièce ? » Il lui répondit : « Oui, je suis prêt à jurer ». Le Rav lui dit : « très bien, mais avant tout, nous allons interroger cet homme qui a trouvé la pièce. Reste dehors et je vais lui poser des questions seul à seul ». Alors le Rav resta avec l'homme ayant trouvé la pièce dans une chambre, et il commença à lui poser des questions. Il lui dit : « Regardes, nous avons un moyen simple de savoir si cette pièce était à lui ou non ». L'autre personne écoutait derrière la porte, et le premier homme demanda au Rav : « quelle est la manière de savoir ? » Il lui répondit : « Tu ne vois pas qu'il y a un

petit trou dans cette pièce ? (Le Rav lui faisait des signes pour qu'il joue le jeu et ne dise pas qu'il n'y a pas de trou), maintenant nous allons demander à cet homme, s'il dit qu'il y a un trou dans la pièce alors c'est la sienne, et si non, on saura que ce n'est pas sa pièce ». L'homme répondit favorablement. Il ouvrit la porte, et lui dit : « Dis-moi Monsieur, c'est ta pièce ? » Il répondit que oui. Il lui demanda alors : « As-tu un signe ? » Il dit : « Oui, j'ai un signe, il y a un trou dans la pièce ». Le Rav s'exclama : « un trou ?! Sors d'ici, cette pièce n'est pas à toi, il n'y a pas de trou ». En faisant cela, il a empêché un serment en vain, il a empêché de mentionner le nom d'Hashem en vain et de jurer sur le Sefer Torah. Soyez pondérés dans le jugement, pour faire une barrière pour la Torah, pour ne pas qu'on profane le nom d'Hashem en faisant un serment mensonger.

La Torah dans la pensée, la parole et les actions

Il a aussi expliqué avec une histoire au sujet de laquelle les gens disent qu'elle s'est passée avec l'auteur lui-même⁹ qui a été préservé d'une faute grâce à un rêve. La Torah te fait des barrières, pour ne pas que tu trébuche – pour la Torah. Quand est-ce que la Torah peut faire ça ? Lorsque tu l'étudies sans aucun intérêt, par la pensée, la parole et les actions. Comment le Rav a trouvé ces trois choses ? Il dit que dans le mot « לתורה », ça commence par la lettre Lamèd. Cette lettre est composée de trois barres, une barre droite, une barre en haut et une barre en bas. Cela représente ces trois choses : pensée, parole, action ; si tu étudies sans intérêt. Et Rabbi Yossef Haïm étudiait tout le temps Léchem Chamaim. Une fois il a parlé avec quelqu'un, et il lui a dit qu'il n'a jamais perdu de temps ! Même du temps pour mettre sa main devant sa bouche, il ne l'a pas perdu. Il étudiait tout le temps. Peu importe ce qu'il étudiait, il trouvait toujours des nouvelles explications. Il a étudié des Agadot – il en a fait des explications. Il a étudié des histoires sur les arabes – il en a fait des explications¹⁰. Pour chaque chose qu'un homme entend, il doit chercher la source dans la Torah et en apprécier la douceur de la Torah. Ça ne suffit pas d'être assis à étudier des sujets profonds, il faut d'abaisser au niveau du peuple. Le Rav Ovadia étudiait des choses très profondes. Il débloquent des situations et ouvrait cent livres pour trouver une solution pour une femme Agouna ! Mais lorsque des gens venaient lui demander une Bérakha, il se mettait à leur niveau et trouver des solutions à tout problème. C'est par la force de la Torah qu'il est possible de faire une telle chose. Qu'Hashem soit béni à to

9. Ainsi écrit son élève, Rabbi Ben-Tsion Mordekhai Hazan. Il écrit que l'histoire de telle page du Hasdè Avot est arrivée à l'auteur, lui-même.

10. Ailleurs, il ramène l'histoire d'un arabe qui possédait 17 chameaux excellents. Dans son testament, il avait écrit que l'aîné de ses 3 fils récupère la moitié de ses chameaux, le second un tiers, et le troisième un neuvième. Mais, ils doivent réussir à faire ce partage, sans vendre, sans égorger, sans manger un animal. Les animaux doivent rester vivant. Au décès du père, les enfants furent embêtés. La moitié de 17, cela fait 8,5. Le tiers 5,66. Le neuvième 1,89. Comment faire ? Un ami est arrivé. Il leur a dit que leur père lui avait dit de leur passer un chameau pour solutionner le problème. En ajoutant un chameau, cela faisait 18. L'aîné récupère la moitié, donc 9. Le second récupère un tiers, donc 6. Le cadet récupère le neuvième, donc 2. 17 ont été partagé, et le 18ème revient chez l'ami, puisque le partage a pu être fait, en bonne et dû forme. C'est extraordinaire !

Autour de la table de Shabbat n°331, Quédochim !



Paracha Quédochim (ndlr : nos lecteurs en Terre Sainte devront se procurer notre Dvar Thora des années précédentes de la Paracha "Emor")

La sainteté, c'est quoi au juste ?

Cette semaine notre Paracha commence par : "**Quédochim Tihou... Ki Quadoch Ani** etc..." c'est-à-dire "**Soyez saints car Je (Hachem) Suis Saint.**" Les commentateurs (Rachi et d'autres) enseignent que Moshé Rabénou a réuni tout le campement (hommes femmes et enfants) pour leur transmettre ce message éternel "Soyez saint !". Or, comme vous le savez, la Thora ne reste pas que dans le domaine des grandes pensées et du transcendant, au contraire, elle tient à ce que l'homme grandisse (spirituellement) dans les actions en se rapprochant au plus de son Créateur.

Le Rav émérite, Or Hahaim, donne deux explications sur ce "Quédochim Tihou...". La Thora vient rajouter une Mitsva "Assé" dans le domaine des relations interdites. En effet, la semaine dernière (à la fin de la Paracha "Aharé") il était question de toutes les interdictions touchant le domaine fondamental qu'est la vie de famille (les interdits d'adultères et les incestes, que Hachem nous en garde). Or, cette semaine la Thora vient **rajouter une injonction** de "Soyez saint". C'est-à-dire que si à **Dieu ne plaise** un homme viendrait à transgresser un de ces interdits, il aura **EN PLUS** aggravé son cas en annulant l'injonction de la Thora : "Quédochim Tihou".

Une deuxième explication (toujours du Or Hahaim), est que la Thora vient donner **un niveau de sainteté** à tout celui qui s'abstient de transgresser une quelconque faute (pas forcément lié avec les relations). Par exemple, un homme qui aurait une grande faiblesse pour faire de grandes « glissades » sur son iPhone dernier cri sur des sites très bizarres entre 23 heures et 3 heures du matin... Et après avoir lu notre "magnifique Table du Shabbat" s'en abstiendra le dimanche suivant ou mieux encore, dès le lundi ira d'un pied ferme dans une boutique sur les grands boulevards afin de lui placer un super filtre pour ne plus désormais tomber dans le panneau... A ce moment il aura accompli la Mitsva de "**Quédochim Tihou**" : Bravo ! Consécutivement à cela, à 120 ans lorsqu'il montera au Ciel (pour recevoir le salaire de ses Mitsvots et **aussi le paiement de ses fautes**) il aura droit à tout un cortège d'anges tout de blanc vêtu qui viendra lui remettre de belles médailles de "Quédochim" car il a fait preuve d'un niveau de sainteté exemplaire lorsqu'il a décidé

de ne pas ouvrir son iPhone (le dimanche) et de mettre son filtre (le lundi). (L'exemple donné touche le domaine des portables mais il peut être extrapolé dans bien d'autres domaines).

Seulement le Midrash enseigne autre chose encore. Il est dit dans le Midrash Torat Cohanim (Chap 2.2) :

" Si vous vous sanctifiez (les Bné Israël), Je ferais (dit Hachem) comme si vous m'aviez Moi-même sanctifié". Le Meshe'h Hohma (sur la Paracha) donne une explication. Le Créateur du monde est infini, sans aucune restriction ni défaut. IL n'a pas de besoins. **C'est** La perfection même. D.ieu restera pour toujours dans sa splendeur sans aucune altération, avant ou après l'histoire du monde. SEULEMENT Hachem a voulu transmettre de Son bien aux créatures en leur donnant la possibilité de faire la justice et le bien **ou son contraire**. De plus, parmi toute cette population s'est distinguée la famille d'Avraham Avinou (avec Isaac et Jacob) par un comportement exemplaire. Plus tard, au Mont Sinaï, Hachem donnera la Thora à son peuple. Dorénavant la communauté a la possibilité d'agir dans les mondes supérieurs grâce aux Mitsvots et au Limoud Thora, et les anges du Service Divin sont dépendants de notre manière de prier et d'agir sur terre. (Voir Houlin 91 où la guémara enseigne que les anges n'ont pas la possibilité de sanctifier D.ieu tant que la communauté ne l'ait pas fait sur terre grâce à la prière du matin).

Un autre exemple. Le Rav Moché Haim Luzatto (auteur du Méssilat Yécharim) écrit dans le Déreh Hachem (4.6). Que Hachem a placé dans ce monde des forces du mal qui se renforcent durant la nuit. En particulier lorsque l'homme dort, l'impureté se répand jusque dans les corps. Lorsque l'âme n'est plus vraiment présente (les Sages, de mémoire bénie, enseignent que le sommeil ressemble à un soixantième de la mort. Voir Bérahot 57), et l'impureté se répand en particulier jusque sur les mains. Seulement au réveil, la Thora indique la voie à suivre. Pour faire disparaître cette impureté il faudra prendre un ustensile contenant plusieurs Riviit (15 cl) et faire l'ablution des mains (verser par trois fois sur chaque main un volume d'au moins un Riviit. On commencera par la main droite puis la gauche, puis une deuxième fois à droite et gauche et ainsi une troisième fois). Suite à cela, écrit le Dereh Hachem, le monde (entier) s'élèvera car au préalable

Ne pas jeter, mettre dans la guéniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora

il avait été rabaissé durant la nuit. La pureté de ce Nétilat repoussera l'impureté et éclairera l'obscurité.

On voit de là que ce sont nos actes qui amènent la lumière dans ce monde. Donc lorsque la Thora dit "Quédochim Tihou" c'est **une injonction à la communauté d'élever le monde et de le façonner avec plus de droiture et de bonheur.**

Quand le Rabbi tape du poing sur la table

L'histoire remonte à près de 70 ans en Israël. Il s'agit d'un jeune Bahour Yéchiva qui deviendra plus tard un des piliers dans l'éducation orthodoxe en Israël, le Rav Tannenbaum Zatsal. À l'époque, il se trouvait près d'un kibboutz du pays lorsqu'un des membres du Kibboutz lui demanda de venir participer à un minian à l'occasion de la Brit Mila du fils d'un habitant du village. Le jeune Tannenbaum accepte et s'enquiert de savoir qui sera le Mohel ? Voilà qu'apparaît un homme vêtu d'un short court, de sandales et d'un bob sur la tête qui se présente comme mohel ! Le jeune bahour lui demande où a-t-il appris le métier ? Il lui répond qu'il vient de Pologne et que là-bas il était Mohel affilié à la Hassidout Wishnits ! Mais depuis qu'il est monté en Erets Israël, beaucoup d'eau avait coulé sous les ponts et aujourd'hui il se retrouve dans un kibboutz socialiste de l'Hachomer, que D.ieu nous en garde !

Finalement le jeune Tannenbaum assiste à la Mila. Avant de partir, le père du bébé demande à notre jeune si à son retour à Jérusalem il pourra transmettre le Chalom à son père qui est hospitalisé dans la ville sainte. Le bahour s'exécute et à son retour à Jérusalem part visiter comme prévu le grand-père du bébé tout « frais ». Il lui dira que son fils lui transmet qu'il vient de circoncire son petit-fils comme la Thora le demande. Le grand-père en est tellement ému qu'il pleure à chaudes larmes. Le vieil homme dévoilera alors au jeune Tannenbaum les raisons de ses pleurs.

"Il y a quelques années, j'habitais alors la ville de Berlin en Allemagne bien avant la guerre. Un jour, la nouvelle se répandit que le grand Admour de la ville de Karlin viendrait passer le Shabbat à Berlin. Et le Shabbat de la Paracha Kédochim il doit faire un Tisch/« la table » avec ses Hassidims dans la grande synagogue de la capitale. (Pour nos lecteurs qui ne le sauraient pas, c'est l'habitude des 'hassidim d'assister leur Rébe à la table du Shabbat soir à la synagogue et de recevoir des brahots/bénédictions et des paroles de Thora et aussi de chanter avec lui) Comme c'était la première fois qu'un grand du monde de la Hassidout arrivait à Berlin, j'étais décidé de voir le « Tisch ». Je me suis caché derrière le rideau de la Ezrat Nachim à l'étage, pour tout contempler. L'Admour était entouré de ses hassidim et chantait les chants du Shabbat. Puis il prit la parole pour faire un Dvar Thora. Il posa la question suivante : pourquoi la Paracha commence par « Kédochim/soyez Saint » puis elle enchaîne avec la Mitsva de craindre les parents puis celle du Shabbat et enfin se termine par « Je suis Hachem » (ndlr c'est

la suite des premiers versets de notre section) ? Quel rapport existe-t-il entre tous ces commandements ?

Le Rabbi de Karlin répondit de cette manière :

« La Thora vient nous parler de 4 catégories d'hommes. La 1er catégorie, ce sont les hommes à qui il suffit de dire soyez « SAINTS » et immédiatement ils se renforcent dans la pratique des Mitsvots, c'est le cas de mes Hassidims. La 2ème catégorie d'hommes qui ne sont plus de ce niveau, mais qui gardent en tête et dans leur cœur l'exemple de leurs parents. C'est à eux que le verset fait allusion en disant : « Craignez vos parents ». La 3ème catégorie est celle des Juifs encore plus éloignés, ceux pour lesquels il ne reste que le Shabbat qui les rattache à la Thora. Enfin la 4ème catégorie, c'est vous.... les Juifs de Berlin pour qui ne reste ni Kédochim, ni les parents comme exemple, ni le Shabbat ! Il ne vous reste que « Ani Hachem/Je suis votre D. ». Sachez qu'il y a un Créateur qui attend que vous vous comportiez comme des JUIFS, et pas comme des gentils ! À ce moment l'Admour a frappé sur la table et a désigné les berlinois, dont j'étais, qui se trouvaient dans la Ezrat Nachim. Et ce coup frappé sur la table résonne encore dans mon cœur ! À ce moment j'avais une fille qui avait une relation avec un gentil de la capitale et qui devait se marier avec lui ! Après ce Tisch extraordinaire, j'ai décidé dans la SEMAINE de vendre mon business, de faire mes valises et de monter en Erets Israël ! Et si tu vois mon petit fils à ce Brit c'est le fruit de ce que l'Admour a frappé sur la table et a dit « Ani Hachem » après de si nombreuses années... »

Coin Hala'ha. Depuis le deuxième jour de pessah on compte les jours du Omer, la Sefirat Haomer. C'est un décompte qui dure 49 jours jusqu'à la fête de Chavouot (Don de la Thora). Tous les soirs, à la tombée de la nuit, on doit compter les jours et les semaines qui se sont passés depuis Pessah. C'est une Mitsva liée avec le temps dont les femmes seront exemptes. Avant le décompte on devra faire une bénédiction préliminaire, "Acher Quidéchanou... Al Séfirat Haomer". Si on a raté une nuit, on devra le lendemain matin faire le décompte (sans bénédiction), et après (le soir) on continuera la Sefirat Haomer avec bénédiction. Dans le cas où on a raté une journée entière (nuit et jour), on devra tout de même, continuer à faire le décompte mais sans bénédiction. En cas de doute, si la veille on a fait le décompte, le Choul'han Arouh tranche qu'on devra continuer à le faire AVEC la bénédiction d'usage. (Siman 489).

Chabat Chalom et à la semaine prochaine Si D.ieu Le Veut.

David Gold, Soffer

Une grande bénédiction à David Mordéchaï (Philippe) Azoulay et son épouse (Jérusalem) ainsi qu'à tous les enfants

Une grande bénédiction à Daniel Albala et son épouse (Villeurbanne) à l'occasion des fiançailles de leur fille, Mazel Tov !

Je propose toujours de belles Mézouzots (Beit Yossef -15 cm).



sous la direction
du Rav **Israël
Abargel Chlita**

Haméir Laarets

- Apprendre le meilleur du Judaïsme -

Kédochim
5782

|152|

Parole du Rav



Il y aura une grande guerre ou pas ? J'entends cette question depuis plus de 30 ans. Si Hachem décide qu'il doit y avoir une guerre, il y aura la guerre et si non, non... Je ne suis utile ni d'un côté, ni de l'autre, je suis utile si je me tais. Celui qui fait qu'il y aura une guerre fera aussi en sorte que nous soyons dans la paix. Laissons Akadoch Barouh Ouh nous accompagner. Que se passera-t-il ? Comment cela se passera-t-il ?

Ayons confiance en Lui, que ce qui arrivera sera ce qu'il y a de mieux ! Même si le monde s'éveille dans les soucis, il n'y a aucune raison de s'inquiéter. Laissons le capitaine diriger son bateau comme il l'entend. Celui qui vit comme cela aura toujours la bénédiction, vous verrez ! Même s'il a des sorties d'argent quatre fois plus importantes que ses entrées, il aura toujours de l'argent dans les poches ! Car il y a quelqu'un qui l'accompagne. Mais quelqu'un qui réfléchit trop, qui pense trop à ses entrées, même s'il possède une fortune, ne possède rien. Même ce qu'il possède, il n'arrive pas à en profiter ! C'est cela la clé de la réussite de la vie !

Alakha & Comportement



La coutume est de ne pas se couper les cheveux et de ne pas se raser la barbe pendant la période du Omer. Pour les Ashkénazimes, jusqu'au 33ème jour du Omer et pour les Séfaradimes, jusqu'au 34ème jour au matin. Il est de coutume de faire la coupe de cheveux des garçons ayant atteint l'âge de trois ans le jour de Lag Baomer, au tsioune de Rabbi Chimon Bar Yohai.

Certains décisionnaires l'autorisent pour quelqu'un qui souffre énormément lorsqu'il ne se rase pas, car c'est seulement une coutume. Mais, il est recommandé de préserver cette tradition observée par nos pères depuis des décennies et de ne pas se raser la barbe et se couper les cheveux pendant le Omer. Les femmes ne sont pas concernées par l'interdiction de se couper les cheveux pendant la période du Omer.

Ne te venge pas et ne sois pas rancunier



L'un des impératifs les plus centraux de notre paracha est : «Ne te venge ni ne garde rancune envers les enfants de ton peuple» (Vayikra 19:18). Pour expliquer la différence entre l'interdiction de la vengeance et l'interdiction de rancune, Rachi nous donne un exemple tangible : Un homme a demandé à son ami de lui prêter un objet et son ami n'a pas accepté. Le lendemain l'ami vient et lui demande de lui prêter un objet. S'il refuse de lui prêter l'objet demandé en représailles au refus de son ami la veille, lui aussi n'a pas accepté de lui prêter l'objet, alors il viole l'interdiction de la Torah de ne pas se venger.

S'il accepte de prêter l'objet demandé, mais lui rappelle ce qui s'est passé la veille en lui disant : «Je te prête l'objet que tu demandes, je ne fais pas comme toi qui as refusé de me prêter l'objet que je t'ai demandé», il ne viole pas l'interdiction de "ne pas se venger", puisqu'il prête à son ami l'objet qu'il a demandé et ne se venge pas, mais il viole l'interdiction de la Torah de ne pas garder rancune, parce qu'il garde du ressentiment, inscrit dans son cœur l'acte que son ami lui a fait la veille et ne l'efface pas complètement de son cœur. La vérité est que tant qu'il ne s'agit que d'emprunter un outil ou un objet quelconque, il suffit à la personne d'un peu de travail pour "corriger ses mauvaises vertus" de surmonter l'expérience et de ne pas traiter les autres aussi mal qu'eux. Cependant, à plusieurs reprises, l'homme rencontre des personnes qui lui causent beaucoup de chagrin

et de souffrances de toutes sortes et afin de ne pas se venger quand il aura l'occasion de le faire et en plus de les absoudre de tout cœur, il doit être presque au niveau d'un ange, comme l'a écrit le Ramhal dans son livre «Méssilat Yécharim» (chapitre 11 - la vertu de la propreté) : La haine et la vengeance sont très difficiles à extraire du cœur des êtres humains, parce que l'homme ressent beaucoup de chagrin et de souffrance quand il est insulté et la vengeance pour lui est plus douce que le miel, parce qu'elle apaise al colère.

Cependant, il a le pouvoir de délaissier ce que sa nature l'entraîne à faire en travaillant ses vertus, alors il ne haïra pas ceux qui ont éveillé la haine en lui et ne se lèvera pas en lui l'occasion de se venger et n'aura pas de rancune, mais il oubliera tout et effacera tout de son cœur comme si rien ne s'était passé, il sera fort et courageux. Cela n'est facile que pour les anges de service qui ne vivent pas ces dimensions et qui ne sont pas issus de la poussière dans leur fondation. C'est pour cela, qu'Hachem nous a appelés Adam (Homme), du langage de «la terre au-dessous des cieux» (Yéchayaou 14:14) pour sous-entendre que notre travail principal dans ce monde est de retirer de nous les mauvaises vertus et les tendances viles qui sont présentes en nous et d'acquiescer en échange des vertus supérieures telles que celles des anges de service et surtout comme celles du Roi des rois Akadoch Barouh Ouh, comme il est écrit : «Tant que tu marcheras dans ses voies» (Dévarim

Photo de la semaine



28.9). Le mot "Adam" possède la même valeur numérique que le tétragramme dans la technique de remplissage des aléfine, pour montrer que l'essence de l'intégrité de l'homme doit être de taille similaire à celle du Créateur. Et ceux qui méritent d'atteindre cette perfection mériteront de voir la rédemption finale et complète, comme l'implique le fait qu'Adam a aussi la même valeur numérique que Guéoula.

L'homme doit être être très miséricordieux, et même si quelqu'un lui fait du mal, il ne lui rendra que du bien, et grâce à cela, Hachem Itbarah le bénira dans tout ce dont il a besoin et le sauvera de tout danger, comme il est écrit : «Ne dis pas : Je veux rendre le mal ! Espère en Hachem et il te prêtera secours» (Michlé 20.22). Si quelqu'un vous cause du chagrin, de la peine et vous fait du mal de toutes sortes de façons, vous vous efforcerez de ne pas être en colère et de prendre soin de lui pardonner de tout votre cœur et même de prier Hachem afin que cet homme ne soit pas puni pour le chagrin qu'il vous cause, car s'il est puni à cause de vous, vous en sortirez perdant, comme les sages l'ont dit (Chabbat 149.2): «Tout celui dont l'ami est puni à cause de lui, il ne lui sera pas permis d'entrer dans la parcelle d'Akadoch Barouh ouh».

Baucoup de gens haïssaient notre maître le saint Baal Chem Tov. Ils ne savaient même pas qui ils détestaient et pour quoi ils le détestaient exactement, mais ils l'ont fait. En raison de leur grande haine, ils l'ont persécuté et ont essayé de le discréditer de toutes les manières possibles et lui ont certainement causé beaucoup de chagrin et douleurs. Avec ses saints yeux, le saint Baal Chem Tov a vu qu'à cause de ces persécutions et du grand chagrin qu'ils lui causaient, ils seraient condamnés à une sévère punition comme le décès d'un membre de leur famille, par exemple, qu'Hachem nous en préserve et lui ne voulait en aucun cas que cela se produise. Par conséquent, Baal Chem Tov avait l'habitude d'aller de temps en temps dans la forêt pour s'isoler devant le maître du monde et pendant des heures, il demandait avec des prières et des supplications qu'aucun de ses nombreux haineurs ne soit puni pour cette raison.

Une fois, le saint Baal Chem Tov a dit dans un langage de supplication et de réconciliation devant Hachem Itbarah : «Maître du monde, si tu veux me prouver que tu m'aimes vraiment, s'il te plaît, que personne des envieux et des persécuteurs ne soit puni à cause de moi». De cette façon, il a interprété l'enseignement du roi David dans le livre des Téhilimes : «A cela

je reconnais que tu m'as pris en estime et que mon ennemi ne triomphe pas de moi» (Téhilimes 41.12), c'est-à-dire que pour me montrer que tu me désires et que tu m'aimes, il n'y aura aucune fracture sur aucun de mes ennemis. C'est la voie des justes de vérité à chaque génération, non pas de rendre le mal à leurs ennemis, mais plutôt de s'efforcer de les soutenir autant que possible, comme il est écrit : «Si ton ennemi a faim, donne lui à manger; s'il a soif, donne-lui à boire» (Michlé 25.21) et ce faisant, ils réussissent à transformer beaucoup de leurs ennemis en amis fidèles ou au moins à éteindre le feu de la haine qui brûlait dans leurs cœurs. Le sage a dit : «Ne rabaissez pas un



ennemi à vos yeux et n'élevez pas mille amis à vos yeux».

Par conséquent, tout doit être fait pour diminuer autant que possible les gens qui nous haïssent et augmenter autant que possible les gens qui nous aiment. Imaginons que deux hommes viennent chez vous. L'un d'eux est un grand ami à vous, et l'autre est un grand haineux et ils sont tous les deux très démunis et vous demandent une aide financière. Si vous ne pouvez aider que l'un d'entre eux, alors il est préférable d'aider celui qui ne vous aime pas. Car votre ami vous comprendra, il vous jugera avec bienveillance et restera votre ami. Mais en aidant votre ennemi vous pourrez très bien en faire votre ami aussi. Vous constaterez que vous avez perdu un ennemi et que vous avez ajouté un ami.

Si vous connaissez quelqu'un qui vous déteste fortement, découvrez où il vit, allez chez lui et demandez-lui de s'asseoir avec vous et de lui parler pendant quelques minutes. Même s'il se met très en colère, ne soyez pas nerveux à ce sujet. Demandez-lui d'exprimer toutes les affirmations qu'il a à votre sujet et pourquoi il vous déteste autant. De plus, si vous savez qu'il est un peu stressé financièrement, essayez après l'appel de lui remettre discrètement

une belle somme d'argent. Il se sentira mal à l'aise et son cœur fondra en lui. Il aura une énorme angoisse de penser du mal de vous et de parler de vous de manière diffamatoire, et à partir de ce jour, il prendra sur lui de bien parler de vous et s'inquiétera de votre bien-être. Dans cet acte, vous avez apparemment perdu un montant conséquent, mais d'un autre côté, vous vous êtes débarrassé d'un ennemi qui pouvait vous causer beaucoup de souffrances dans la vie. Au lieu de cela, vous avez gagné un autre ami qui parlera en bien de vous partout et ce profit vaut toutes les fortunes. Par-dessus tout, vous avez eu le privilège d'apporter la paix au peuple d'Israël et d'apporter de la joie à Hachem Itbarah.

Citation Hassidique



"Moché a reçu la Tora du Mont Sinaï et l'a transmise à Yéochoua son disciple. Yéochoua l'a transmise aux anciens et les anciens aux prophètes. Les prophètes l'ont transmise à leur tour aux hommes de la grande Assemblée constituée de cent-vingt hommes.

Les hommes de la grande assemblée ont enseigné trois principes fondamentaux: 1. Soyez pondérés dans le jugement pour examiner correctement tous les aspects du litige et faire une enquête approfondie afin de rendre une sentence véridique. 2. Formez de nombreux élèves, en enseignant même à ceux qui ne sont pas honnêtes. 3. Faites une haie autour de la Torah afin qu'on ne transgresse pas un interdit formel."

”ב' קדוש אלהיך דודך מלאך בך ובלבדך ליגשתו”



Connaître la Hassidout



Se connecter aux autres pour atteindre la connaissance

Avraham Avinou excellait dans la vertu de bonté, il sentait que chaque minute qu'il vivait n'était pas pour lui-même, mais pour les autres, alors il a été surnommé «Ethan Aézrahi», comme il est écrit : «éduqué comme Ethan le citoyen» (Téhilim 89:1). Chaque jour, nous récitons trois fois dans la journée la bénédiction : «Béni sois-tu Hachem, bouclier d'Avraham». Un garçon naît, nous disons «pour le faire entrer dans l'alliance d'Avraham Avinou». Avraham Avinou n'a rien économisé pour lui-même, il donnait tout ce qu'il avait aux autres ! Où sont tous ceux qui ont économisé et épargné pour eux ? Qui se souvient d'eux ! Il s'ensuit qu'envers tous ceux qui ont donné pour Hachem, Hachem Itbarah n'a pas gardé de dettes, mais leur a prodigué plus tard des poignées de faveur. Par conséquent, la première vertu par laquelle le monde a été créé est la vertu de bonté (Hessed).

Puis vient la vertu de bravoure (Guévoura), pour vaincre le mauvais penchant, pour se sanctifier dans ce qui est permis et pour faire une clôture et une réserve à la Torah pour travailler la crainte du ciel, de peur d'arriver à fauter, qu'Hachem nous en préserve. Lorsque le mauvais penchant vient à l'homme en voulant le faire tomber dans la faute, cet homme doit immédiatement faire preuve de bravoure et échapper à la tentation du péché, comme Yossef l'a fait et jusqu'à ce jour cette évasion l'élève encore. C'est de l'héroïsme, mais qu'en est-il du savoir vivre ? Après tout, cette femme a été très offensée par un tel comportement ! Cela n'est pas du tout pris en compte, car il n'y a ni sagesse, ni conseil et ni intelligence quand on agit contre Hachem.

La troisième vertu est la splendeur (Tiféret), glorifiant Hachem et sa Torah dans toute sa grandeur. Par exemple lorsque vous donnez un cours de Torah, il faut qu'il soit grandiose et splendide, que chaque

mot soit clairement dit. Pendant que vous étudiez, ne vous souciez pas de l'argent, ni de la nourriture, ni de quoi que ce soit d'autre, mais seulement de



l'étude dans laquelle vous êtes engagé, en cela vous glorifiez Hachem. Lorsque vous observez les mitsvot, faites les du mieux possible comme une belle souccah, des téfilines méoudarimes... Pour honorer votre femme, donnez-lui de tout votre cœur ce dont elle a besoin. Bien sûr, n'en faites pas trop, mais quoi qu'il en coûte, donnez-lui avec honnêteté, cela créera un lien réel entre vous.

Il s'ensuit qu'en tant qu'êtres humains, nous recevons nos forces de ces sept sphères de l'édifice et au-dessus de nous, il y a la Hohma, la Bina et le Daat, qui sont la source des vertus. Le pouvoir de la sagesse est le point de l'esprit, c'est-à-dire qu'il représente l'idée primaire et la base de la compréhension de l'esprit. La sagesse est ce que l'homme reçoit de ses maîtres, la sagesse est fermée, parce que la sagesse est représentée par la lettre Youd et le Youd est un point, à une taille fixe, il ne peut pas se propager. (Parce que si le scribe augmente la lettre youd vers le bas, elle deviendra un Vav ou un Noun, s'il l'étend vers la gauche, elle ressemblera à un Rech). C'est pourquoi un sage est un homme défini très précisément. Un homme trop sage est dangereux, il est appelé le sage du mal.

// suite la semaine prochaine //

Il est écrit dans les lois de soferoute, qu'il y a des moments où il faut demander l'avis à un enfant qui n'est ni sage ni stupide. L'Admour Azaken dit qu'il faut apprendre de cette loi, que tout comme un imbécile ne peut pas vous aider en quoi que ce soit, ainsi un homme trop sage ne peut vous aider, parce qu'un sage est limité. Puis vient la compréhension, pour tout comprendre sur le bout des doigts, pour innover avec la sagesse qu'il a reçue et comprendre quelque chose de nouveau de quelque chose d'acquis. Une fois que la personne a pleinement compris la chose dans tous ses détails, elle doit se plonger dans la connaissance de l'esprit, communiquer et s'unir avec elle de manière à ce qu'elle le ressente et le perçoive et pas seulement qu'elle le comprenne. Ce pouvoir de contemplation, d'attachement et de sentiment s'appelle le Daat.

Chaque homme qui a de la sensibilité, verra les gens connectés à lui dans leur âme, et il les comprendra bien, il est appelé homme de la connaissance. Mais s'il ne les comprend pas, il est appelé homme sage. Il y a beaucoup de gens pleins de sagesse qui ne donneront pas une épaule pour les autres, ce sont des sages du mal. Mais avec un peu de bonne volonté, il aurait pu être un sage avec la compréhension (Bina). Bina c'est ce monde, tout comprendre, comprendre ce qui m'entoure, ce que je peux faire maintenant, qui je peux aider... Et surtout quand le sage détient le Daat, quand il se sent connecté au problème, comme s'il s'agissait d'un problème personnel et qu'il peut le résoudre mais qu'il l'ignore, le Roi Chlomo dit de lui avec sagesse : a dit : «Tu diras : "Cet homme là, nous ne le connaissons pas! Mais celui qui entre au fond des cœurs comprend, Celui qui veille sur nos vies sait et Il indemnise chacun selon ses actes» (Michlé 24.12).

Extrait tiré du livre : Betsour Yaroum enseignement sur le Tanya- Chapitre 3
du Rav Yoram Mickaël Abargel Zatsal



Horaires de Chabbat

	Entrée	sortie
Paris	20:44	21:59
Lyon	20:27	21:37
Marseille	20:19	21:26
Nice	20:13	21:20
Miami	19:33	20:28
Montréal	19:40	20:50
Jérusalem	19:02	19:53
Ashdod	19:00	20:00
Netanya	18:54	19:55
Tel Aviv-Jaffa	19:00	19:50

Hiloulotes:

- 01 Iyar: Rabbi Tsvi Hirsch Achkénazy
- 02 Iyar: Rabbi Moché Zaken Mazouz
- 03 Iyar: Honi Améaguel
- 04 Iyar: Rabbi Yossef Téoumim-Pri Mégadim
- 05 Iyar: Rav Ephraïm Navone
- 06 Iyar: Rabbi Haïm Sitaone
- 07 Iyar: Rabbi Chlomo Ephraïm Luntschitz

NOUVEAU:

Les saints enseignements du
Rav Yoram Abargel Zatsal



Le livre indispensable à disposer
sur votre table de Chabbat !

054.943.93.94

*Quantité limitée / hors frais de livraison

Histoire de Tsadikimes

Chaque année, le jour de la azkara de Rabbi Moché Clears Zatsal, le grand Rav de Tibériade, un vieil homme de Jérusalem se donnait la peine de faire le difficile voyage vers le nord. Dans ces années-là, le voyage de Jérusalem à Tibériade était très long et difficile. Le petit-fils de Rabbi Clears se demandait pourquoi ce vieil homme se donnait autant de mal chaque année. Même s'il connaissait la grandeur de son grand-père, il décida de lui demander une explication.

Le vieil homme ravi lui raconta alors son histoire : Il y a des années, quand j'étais jeune marié, de nombreux désaccords et disputes ont surgi entre ma femme et moi. Au fur et à mesure des disputes, la colère et le ressentiment commençaient à s'installer et de plus en plus d'arguments dénués de sens se développaient. La situation s'est encore aggravée, jusqu'au jour où je n'en pouvais plus et j'ai décidé de faire une pause dans mon couple. J'ai fait ma valise et je suis allé à Tibériade. J'espérais que le paysage me donnerait la tranquillité d'esprit et m'aiderait à décider où je devais me diriger dans la vie. S'il était possible de faire la paix avec ma femme ou si nous devions divorcer. Quand je suis arrivé à Tibériade, j'ai loué un petit appartement pour une courte période dans un quartier calme. Le lac du Kinéret, pouvait même être vu depuis les fenêtres de la maison. J'ai arrangé mes affaires dans l'appartement et je suis sorti pour prier dans la synagogue principale de la ville. Après la prière, le Rav de la ville, Rabbi Clears, s'est approché de moi, m'a accueilli avec un sincère "Bienvenue" et a commencé à converser avec moi.

Quand Rabbi Clears a appris que j'étais venu de Jérusalem, il m'a demandé : «Où loges-tu ici ?» Je lui ai parlé de l'appartement que j'avais loué. Mais je ne lui ai pas parlé des problèmes auxquels je faisais face actuellement. Le Rav a exprimé sa joie d'avoir un invité de la ville sainte de Jérusalem. Au cours de la conversation, le Rav m'a demandé: «Pourquoi ne venez-vous pas chez moi ? Gardez votre argent au lieu de louer un appartement. Accordez-nous, le privilège de réaliser la mitsva de recevoir des invités». La vérité est que j'ai d'abord essayé d'éviter son offre. J'ai poliment répondu que je ne voulais pas déranger le rav et sa famille, d'autant plus que ce n'était pas un séjour d'une nuit. Le Rav n'a pas abandonné et a même utilisé toutes sortes d'arguments pour me persuader de venir chez lui. Finalement, j'ai senti que je n'avais pas le choix et j'ai accepté.

Quand je suis arrivé chez eux, le Rav et la rabbanite m'ont reçu chaleureusement. Ils ont préparé une chambre confortable et calme pour moi, et on m'a servi un délicieux dîner. Cette nuit-là, après d'interminables nuits d'insomnie, j'ai finalement dormi paisiblement. Je me suis réveillé tôt le lendemain matin et je me sentais comme neuf.



J'étais sur le point de quitter la maison pour aller prier quand j'ai soudainement remarqué à quel point le rav se démenait pour la rabbanite. Il lui a apporté de l'eau et une bassine pour se laver les mains, puis a vidé l'eau. Ensuite, il s'est précipité dans la cuisine, pour lui préparer une tasse de café avec un arôme merveilleux. Il a ensuite placé le verre fumant sur un joli plateau, a ajouté une petite assiette de biscuits et a porté le plateau dans la chambre de la rabbanite. J'ai supposé que la rabbanite ne se sentait pas bien. Je me sentais mal à l'aise et j'ai dit au Rav qu'après avoir prié, je viendrais chercher mes affaires et retournerais à l'appartement en m'excusant de les avoir dérangés alors que son épouse est malade.

Le Rav surpris m'a répondu : «Ma femme est malade? Non, Barouh Hachem, elle est en bonne santé. Y a-t-il une raison pour laquelle vous voulez nous quitter si tôt ? Peut-être qu'il faisait trop froid, ou que la nourriture n'était pas à votre goût ? Dites-nous quel est le problème et nous essaierons de le résoudre». J'ai expliqué au Rav que depuis que je l'avais vu se démenier pour sa femme, j'ai réalisé qu'elle ne se sentait pas bien et que je ne voulais pas lui imposer un fardeau en plus. En souriant il m'a expliqué : «Barouh Hachem, personne ici n'est malade. Je vais vous expliquer ce que vous appelez un fardeau. J'ai vu dans les écrits du Arizal que chaque personne doit accepter sur elle la mitsva d'aimer son prochain comme soi-même avant la prière. Je me suis dit, pourquoi devrais-je chercher un ami dans la ville ou dans la synagogue pour réaliser cette mitsva ? J'ai ici, un moyen proche et accessible d'accomplir cette merveilleuse mitsva avec ma propre femme.» Le vieil homme termina son histoire et se tourna vers le petit-fils de Rabbi Clear.

Vous ne pouvez pas imaginer ce que j'ai ressenti à ce moment-là. J'avais l'impression que toute ma vie était bouleversée. Toute ma perspective sur le mariage avait changé en un instant. J'ai finalement commencé à comprendre comment un homme devait respecter et aimer sa femme. J'ai immédiatement mis fin à mes "vacances inutiles", et je me suis dépêché de rentrer chez moi. À partir de ce jour, j'ai commencé à vraiment respecter ma femme et j'ai essayé de lui donner le meilleur de moi-même. Au lieu de me plaindre de ses lacunes et de l'attaquer avec mes critiques destructrices, j'ai essayé de souligner ses qualités positives et de les mettre en valeur du mieux que je pouvais. J'ai essayé très fort de remplir notre maison d'une atmosphère agréable de joie, de paix et d'amour. De ce jour et jusqu'à aujourd'hui, tout au long des longues années qui se sont écoulées, je suis reconnaissant envers ton grand-père, car, grâce à lui, la paix est revenue chez nous.

Pour recevoir le feuillet ou dédicacer un numéro contactez-nous:

+972-54-943-9394

Distribué Gratuitement. Merci de le déposer à la guéniza



Bet Amidrach Haméir Laarets

Tel: 08-374-0200 • Fax: 077-223-1130

www.hameir-laarets.org.il/fr | office@hameir-laarets.org.il

En vertu de l'article 46 possibilité de remboursements d'impôt sur les dons



hameir laarets



054-943-9394



Un moment de lumière

BNEI SHIMSHON

בני שמשון

BNEI SHIMSHON KEDOSHIM

Pour recevoir gratuitement ce feuillet chaque semaine, s'inscrire sur : bneishimshon@gmail.com

Le Rav Nahmani eut un fils. Ce dernier décéda laissant le Rav Shimshon 'Haim sans descendance. Dans l'introduction de son livre, le Rav promet à celui qui étudiera ses écrits, beaucoup de réussite, notamment une belle descendance: « Et vos yeux verront, des enfants et des petits-enfants, comme des rameaux d'oliviers, autour de votre table. La richesse et les honneurs recouvriront à jamais votre descendance »

AIMER ET DESIRER HASHEM

לֹא תִקֶּם וְלֹא תִשָּׁר אֶת בְּנֵי עַמְּךָ לְרֵעֶךָ כְּמוֹדִי : אֲנִי יְהוָה
Ne te venge ni ne garde rancune aux enfants de ton peuple, mais aime ton prochain comme toi-même : je suis l'Éternel.

La torah nous adjoint de ne pas se venger ou de garder rancune mais au contraire d'aimer son prochain comme soi-même. Comme précisé par Rashi, cette dernière loi est une loi fondamentale du peuple juif.

« Rabi 'Aqiva a enseigné : C'est là un principe fondamental dans la Tora (Torath kohanim) »

Pour faire écho à ce verset de notre parasha, le Zera Shimshon va nous donner une explication extraordinaire sur le verset suivant des psaumes :

אֶהְבֶּתִּי כִּי יִשְׁמַע ה' אֶת קוֹלִי תְהוֹנוֹנִי

J'aime (le fait) qu'Hashem écoute ma voix, mes supplications

Le Zera Shimshon pose une question, par rapport au sens du verset, David aurait dû utiliser le mot תִּאֲבָתִי (je désire) le fait qu'Hashem écoute ma voix et mes supplications. Le mot « aimé » semble inapproprié et désigne le fait que nous « soumettons » en quelque sorte à Hashem le fait d'accepter nos prières. En réalité, il aurait été plus approprié d'écrire ; « nous désirons » qu'Hashem écoute nos prières. Le Zera Shimshon va nous rapporter un enseignement du Ari Zal qui permet d'éclairer la compréhension de ce verset des psaumes.

Le Ari nous enseigne qu'avant la prière, tout homme doit prendre sur soi le commandement d'aimer son prochain comme lui-même Ainsi, selon les propos du Ari Zal, l'explication devient évidente. En effet, le fait d'aimer fait référence au fait d'aimer son prochain et d'accepter, avant de faire notre prière, de tout son cœur ce commandement. Aussi,

si nous réussissons à arriver à ce niveau, d'aimer de façon universelle l'ensemble de nos frères juifs du fond de notre cœur et que nous acceptons avec sincérité cette injonction, alors, hashem écoutera nos prières.

Aussi, nous devons interpréter le verset de la façon suivante :

אֶהְבֶּתִּי = Si avant ma prière, je prends un temps d'introspection et j'accepte d'aimer sincèrement tous mes frères juifs

כִּי יִשְׁמַע ה' אֶת קוֹלִי תְהוֹנוֹנִי = Alors, Hashem écoutera mes prières (qui seront formulés dans la téfila)

Une deuxième réponse apportée par le Zera Shimshon : Le talmud Baba Kama (92.a) nous enseigne que celui qui prie pour son prochain sur « une chose » et que cette personne (qui prie pour son prochain) a aussi besoin de « cette chose » alors Hashem lui promet d'écouter en premier lieu la prière de la personne qui prie pour son prochain. En somme, à titre d'exemple, si une personne à la recherche de son mazal (conjoint) prie d'abord pour son ami qui est dans la même situation que lui., alors, Hashem écoutera sa téfila en premier.

C'est ce que nous enseigne ici le verset de Téhilim :

אֶהְבֶּתִּי = Si je prie en priorité pour mon prochain pour une « chose » (dont j'ai aussi besoin)

כִּי יִשְׁמַע ה' אֶת קוֹלִי תְהוֹנוֹנִי = Alors, Hashem acceptera en premier lieu les prières de celui qui a demandé en priorité l'obtention de cette chose à son prochain alors que lui-même en avait aussi besoin.

Deux interprétations magnifiques sur le principe de l'amour du prochain.

LA GRANDEUR DE CHMOUEL

Le Talmud (Moed Katan) nous enseigne que tout celui qui « meurt » entre 50 et 60 ans signifie probablement qu'il a fauté via « KARET » (passible de retranchement, Il y a 36 fautes pour lesquelles celui qui les commet est passible de karet et elles sont énumérées au début du traité Kéritout dans la première michna. La plupart portent sur des fautes liées aux unions sexuelles interdites, à des pratiques idolâtres, à la transgression du chabbat, etc.). Le Talmud de poursuivre et d'indiquer qu'il peut y avoir des exceptions. Le talmud dit « **à l'exception de Chmouel qui est mort à 52 ans** ».

Le Zera Shimshon s'étonne, pourquoi avoir cité précisément Chmouel en exception ? d'autres tsadikimes sont décédés avant l'âge de 60 ans et leur mort n'était évidemment pas lié à la faute de KARET

Chmouel était le fils de Hannah. Hannah était l'une des deux femmes d'Elkanah et cette dernière n'avait pas d'enfant. En silence, elle souffrait des humiliations que lui infligeait Peninah, plus heureuse qu'elle, car ayant eu une nombreuse progéniture. Un jour, au cours d'un des pèlerinages annuels à Chilo, Hannah, debout dans le sanctuaire, déversa tout son cœur devant Hashem. Elle supplia le prophète Eli de prier pour elle afin qu'Hashem lui accorde sa bénédiction afin d'avoir elle aussi un enfant et promit, si sa prière était acceptée, de le consacrer, toute sa vie durant, à l'Éternel.

Elle devint effectivement enceinte puis mit au monde un garçon auquel elle donna le nom de Chmouel. Nous connaissons tous comment et combien Hanna a pleuré et imploré pour avoir cet enfant, un Tsadik Yessod Olam !

Le **Talmud BERAHOT** (perek 5) rapporte qu'à l'âge de deux ans CHMOUEL transgressa la faute "**d'enseigner une Halakha devant son maître**" (le prophète Eli).

En effet, Eli avait demandé que l'on attende le Cohen pour la réalisation de l'abattage des sacrifices. Chmouel qui avait constaté que l'on attendait le Cohen pour l'abattage indiqua alors aux personnes qui s'occupaient du service qu'il n'était pas nécessaire d'attendre le Cohen car même un non Cohen peut le faire. On rapporta ces faits à Eli qui le condamna à mort selon le principe **כל המורה הלכה בפני רבו חייב מיתה**

Il est interdit d'enseigner une loi devant son maître (même si Eli n'était pas à proximité immédiate au moment où Chmouel a donné cette Halakha, il se trouvait tout de même à proximité). A l'annonce de la mort possible de cet enfant tant attendu, Hanna se défend devant Eli et le supplie de garder en vie cette enfant. Ce dernier accepte les supplications de Hanna et Chmouel resta en vie.

Nous voyons de ce passage, la grandeur immense de Chmouel. A seulement deux ans, il disposait d'une

connaissance extraordinaire de la Torah. Par ailleurs, Rabbi Haim Vital (dont nous célébrons la hiloula cette semaine) explique que 40 ans avant la naissance de Chmouel, une voix céleste se fit entendre et annonça l'arrivée d'un enfant doté de capacités extraordinaires, la voix précisait que l'enfant s'appellerait Chmouel.

Lorsque le Talmud cite Chmouel en exception (car ce dernier est décédé à 52 ans), il souhaite en fait nous enseigner la chose suivante : Il ne faut pas extrapoler et croire que tous ceux qui meurent avant 60 ans, ceci est forcément lié à la faute de « Karet ». Il peut y avoir **des âmes extraordinaires** qui quittent ce monde avant 60 ans et cela n'a pas de rapport avec des « fautes ».

Le Zera Shimshon explique que lorsque qu'un homme vient dans ce monde, c'est pour une vie de 70 ans (comme David l'indique dans les psaumes « Les jours de notre vite sont de 70 ans ». Aussi, Hazal nous indique qu'un homme est véritablement « responsable » qu'à l'âge de 20 ans et c'est à cet âge qu'il doit entamer son « Tikoun » (sa réparation)

Le Zera Shimshon explique qu'un homme est composé de 5 éléments essentiels à réparer dans ce monde :

נפש, רוח, נשמה, חיה, יחידה

L'âme dispose de cinq niveaux, leurs noms sont : Nefesh, Roua'h, Neshama, Haya et Ye'hida. Aussi, un homme dispose à chaque fois de 10 années pour réparer chacune des 5 middotes. Finalement, l'homme termine sa « réparation » à l'âge de 70 ans (puisqu'il démarre son tikoun à 20 ans).

Le Zera Shimshon explique que Hanna avait déposé son fils Chmouel à l'âge de 2 ans (elle avait sevré pendant 2 ans) au Temple pour qu'il puisse vivre et s'épanouir dans un endroit de pureté et entouré de sages. Dès 2 ans, Chmouel baignait déjà dans la Torah. Aussi, le Zera Shimshon explique que Chmouel avait démarré sa « réparation » à l'âge de 2 ans, il a donc fini son « tikoun » (sa réparation) à l'âge de 52 ans (5 x 10 années pour réparer chaque « midda »). C'est précisément en cela que le Talmud cite « Chmouel » en exception et en exemple : **« Il existe des âmes exceptionnelles qui meurent jeunes, non pas à cause de leur faute mais à cause de leur capacité à terminer de façon fulgurante et extraordinaire leur « réparation » dans ce monde.**

Magnifique explication du Zera Shimshon sur la grandeur du prophète Chmouel.

Puisse le mérite du Zera Shimshon nous protéger et nous apporter de multiples bénédictions.

Pour recevoir le livre BNEI SHIMSHON (drashotes commentées du Zera Shimshon sur la torah) bneishimshon@gmail.com